

La sécurisation de l'immigration

Comment en est-on arrivé à considérer le migrant sous l'angle sécuritaire en
Europe?

Mémoire réalisé par

Barbara Smet

Promoteur(s)

Dorothée Van Damme

Lecteur(s)

Dorothée Van Damme

Année académique 2018-2019

Master en Sciences Politiques

Orientation Générale

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Je tiens à remercier vivement Dorothée Van Damme pour son écoute, ses conseils judicieux et sa grande humanité.

Sans Dorothée ce travail de fin d'études n'aurait pas été possible, son aide, sa flexibilité et sa disponibilité ont été sans pareils.

Je tiens à remercier mes enfants, Zia et Luna pour leur compréhension durant cette longue période, Lorenzo pour son aide et son dévouement et enfin ma sœur Marie-Stéphanie pour son éternel soutien moral.

Et enfin mes amies pour leurs encouragements, elles se reconnaîtront.

La sécurisation de l'immigration

INTRODUCTION.....	5
1. ÉVOLUTION DES ÉTUDES DE SÉCURITÉ	10
1.1 SÉCURITÉ ET MIGRATIONS	10
1.2 LES APPROCHES CRITIQUES	14
2. PERCEPTION DE LA MENACE	16
2.1 SCIENCES PSYCHOSOCIALES : EXPLICATION COMPORTEMENTALE DU GROUPE	16
3. PROCESSUS DE SÉCURISATION DE L'IMMIGRATION.....	23
3.1 POLITISATION OU SÉCURISATION ?	24
3.2 LA SÉCURISATION	25
3.2.1 <i>Ecole de Copenhagen</i>	25
3.2.2 <i>Théorie et outils conceptuels développés par Balzacq</i>	29
3.3 ÉTUDE DE CAS :	32
4. LES RAISONS DU PROCESSUS DE SÉCURISATION DE L'IMMIGRATION.....	45
4.1 NIVEAU SOCIÉTAL.....	45
4.2 NIVEAU ÉTATIQUE.....	47
4.3 NIVEAU SYSTÉMIQUE DE RELATIONS INTERNATIONALES.....	48
CONCLUSION.....	52
ANNEXES	55
BIBLIOGRAPHIE.....	59

Pourquoi en est-on venu à considérer l'immigration sous l'angle sécuritaire ?

Introduction

L'immigration est aujourd'hui abordée sous un angle sécuritaire. On entend des termes militaires pour parler de ces flux d'êtres humains qui tentent de traverser les frontières pour arriver dans des pays dits développés. Depuis plusieurs années, la migration internationale a été érigée au top des priorités des programmes sécuritaires de plusieurs États, spécialement dans l'Union Européenne (Withol de Wenden, 2017). Pourtant l'Europe fut, durant les siècles derniers, une terre d'émigration surtout transocéaniques (Blanchard, E, 2017). Elle connut également, avec les deux guerres mondiales, une « ère de déplacés ». Des années 1950 aux années 1980, les politiques économiques firent, du territoire de l'Europe, une grande terre d'immigration (Blanchard, 2017) et d'émigration motivées par le besoin de main d'œuvre¹ (Loizillon et Garson, 2003). Cependant aujourd'hui le migrant est souvent perçu comme « criminel, fauteur de troubles, fraudeur économique et social, terroriste » (Ceyhan et Tsoulaka, 2002, p.26).

Comment, d'une main-d'œuvre nécessaire après-guerre, en est-on venu à considérer le migrant comme menaçant ? Comment en est-on arrivé à considérer l'immigration sous l'angle sécuritaire ?

Le concept de sécurisation développé initialement par l'école de Copenhague, à savoir comment en est-on venu à transformer l'immigration en problème de sécurisation, par quel processus. Cette théorie va nous permettre d'appréhender la manière dont certaines entités, thèmes ou objets sont érigés au niveau sécuritaire nécessitant dès lors des mesures singulières et parfois inhabituelles pour défendre le référent.

¹ « Les autorités des différents pays concernés et les entreprises ou agences privées ont recruté des travailleurs immigrés qui ont contribué au développement et à la croissance économique de l'Europe entre 1945 et 1975, période plus connue sous le nom des "Trente Glorieuses". On a assisté à des mouvements intra-européens et en provenance des pays moins développés » (OCDE, 2000).

Notre méthodologie sera qualitative et discursive, nous procédons par des raisonnements successifs. Afin d'appliquer la théorie à nos cas d'application, nous évoluerons au moyen d'un raisonnement déductif, c'est-à-dire que nous partirons des théories existantes pour observer de quelle manière elles se confrontent à l'expérience réelle. Afin d'effectuer cette transposition – de la grille d'analyse à la pratique. Nous étudierons le cas de l'UE (Union Européenne). Nous prenons ces institutions car notre proximité nous permet une étude plus poussée de la situation, mais surtout car l'UE et ses pays membres ont parlé récemment de crise liée à la migration. Nous y décelons un malaise vis-à-vis de la migration, cela nous paraît un terrain propice pour une recherche sur la sécurisation de la migration.

Le concept de sécurisation faisant partie des études de sécurité il faut remonter l'histoire pour comprendre d'où vient ce concept, quand et pourquoi il est apparu. L'immigration n'était pas sécurisée, à quel moment l'est-elle devenue ? Nous sommes obligés de voir comment ces liens entre le concept de sécurisation des études de sécurité et l'immigration sont apparus. Cela ne peut se réaliser qu'à la lumière du contexte historique.

L'EC (Ecole de Copenhague) du courant constructiviste des études critiques est la première à expliquer que l'immigration perçue comme menace à la sécurité est une construction sociale qui se fait par un processus. Elle explique que nous acceptons l'idée qu'une question de sécurité ne l'est non pas par nature, mais qu'elle le devient par un jeu de perception des acteurs qui décident de traiter une question comme faisant partie de la sécurité. Néanmoins, nous nous demandons s'il n'existe pas initialement un phénomène nous menant à ressentir une menace de l'autre provenant d'une autre culture, d'une autre religion ou d'un autre continent ?

Pour comprendre ces comportements entre des individus et des groupes d'individus l'approche des sciences psychosociales nous semble la plus appropriée, elle va nous permettre de comprendre ce qui mène à des comportements dits discriminatoires ; le type de menace que l'autre semblerait générer.

Bien que l'on comprenne que la sécurisation est probablement possible par cette perception initiale, nous nous rendons compte que cela n'est pas suffisant pour sécuriser l'immigration dans l'UE, pour que les autorités arrivent à nous faire percevoir l'immigration comme une menace.

Comment les flux migratoires qui, à la base, constituent un problème social, économique et non pas un problème de sécurité, sont envisagés ensuite comme problème de sécurité et deviennent un enjeu de sécurité ?

Le cadre théorique d'analyse initial de l'EC ne nous permet pas a priori de comprendre et surtout d'englober tous les éléments qui illustrent comment on a sécurisé l'immigration dans l'UE. En effet ils ne proposent comme l'explique Balzacq que des unités et un niveau d'analyse composé des acteurs de sécurisation, objet de référence et acteurs de fonctionnement. Balzacq stipule qu'un seul niveau d'analyse ignore l'importance du contexte, il faut pouvoir sécuriser à un moment propice avec des actes soit des pratiques spécifiques pas seulement discursives. Le cadre de Balzacq nous semble plus complet pour l'appliquer à nos deux cas empiriques choisis pour comprendre la sécurisation dans l'UE soit l'accord de Schengen où les politiques migratoires sont pour la première fois formalisées au sein d'instances plutôt de sécurité et aux périodes dites de crise migratoire dans la décennie 2010. Ainsi nous avons une période continue dans l'UE du début de la sécurisation aux années 2010. On pourra pour chaque cas analyser les 3 niveaux proposés dans le cadre de Balzacq, les agents de sécurisation qui par ces assimilations entre migration et menace finissent par sécuriser l'immigration à travers le niveau d'analyse des actes où nous allons voir comment certaines rhétoriques des discours politiques rapprochent l'immigrant avec l'instabilité de l'ordre public. Cette sécurisation s'analyse également par des pratiques qui sécurisent, qui génèrent une perception de menace ; la sécurisation étant un processus nous allons voir, comment quelques années plus tard on parle de crise migratoire, d'échec du multiculturalisme or, les flux migratoires en nombre n'ont pas vraiment évolué au regard de l'histoire et l'adaptation des migrants non plus ; On associe également l'immigration avec le terrorisme, ce n'est d'ailleurs pas nouveau. Le contexte spécifique de ces années-là permet de sécuriser l'immigration, ce sera

donc fait également à travers l'instrumentalisation des chiffres, à travers des discours qu'on peut considérer comme anti-immigrés.

Après avoir analysé comment ils sécurisent, nous demandons pourquoi ils sécurisent ? Quelles sont les raisons sous-jacentes alors ? Quelles motivations poussent les acteurs de sécurisation ? Le niveau sociétal explique cette peur de perdre son identité, des immigrants pourraient nous faire perdre nos façons de vivre, notre identité nationale, nous prendre nos jobs, nos avantages et puis, au niveau étatique, l'Etat doit pouvoir conserver sa souveraineté, contrôler son territoire absolument, ce que des immigrants dit illégaux en grands nombre pourraient ne plus permettre. D'autres raisons sont à considérer : les flux migratoires se font d'un territoire à un autre, d'un Etat à un autre bref dans un contexte global de relations interétatiques où la migration a donc aussi un rôle dans la politique étrangère des Etats.

Les sources principalement utilisées seront des sources secondaires, les monographies nous permettront d'une part d'établir les bases théoriques, l'Ecole de Copenhague, Balzacq et d'autre part, pour avoir une vision plus complète de la sécurisation et de l'immigration. Ensuite ; des articles scientifiques viendront compléter cette littérature et celle de nos cas d'application soit L'accord de Schengen et la crise migratoire. Aussi des éléments empiriques, à savoir les discours, les manipulations des chiffres viennent d'articles de presse et de documents officiels.

Notre plan se déroulera comme ceci :

Tout d'abord nous tenterons d'élucider cette évolution, d'un migrant jugé comme utile et nécessaire, à celle de la perception d'un migrant dit « menaçant » (Taguieff, 1989 ; Buzan, 1991; Bigo, 1998 a; Ceyhan, 2001; Huysmans, 2006; Jimenez, 2010, 2013; Pereira, Vala et Costa, 2010; Withol de Wenden, 2009, 2015, 2016). Une de nos explications se fera en comparant l'évolution des études de sécurité en parallèle à celle de la manière dont l'immigration a été étudiée au cours de l'histoire. Nous verrons comment ces deux mouvements se sont mutuellement nourris. Ainsi nous comprendrons comment nous sommes arrivés à sécuriser l'immigration et, pourquoi le cas de l'Union Européenne est pertinent pour expliquer celle-ci. C'est au travers des approches critiques que le concept de sécurisation a été développé, dès lors il est essentiel d'expliquer cet apport théorique pour comprendre notre sujet d'étude.

Les sciences psychosociales nous permettront d'expliquer qu'il existe des conditions plus fertiles que d'autres pour passer à un processus de sécurisation, cette approche nous permettra de voir *pourquoi* cet autre peut nous paraître si menaçant. Ensuite nous continuerons notre développement de la théorie en décrivant les dernières évolutions du concept de sécurisation à travers différents auteurs tels que Balzacq.

Le cadre théorique que nous aurons développé, nous permettra d'étudier des cas pratiques centrés sur l'Union européenne et la sécurisation au sein de cette dernière. Enfin nous expliquerons les raisons sous-jacentes de la sécurisation de l'immigration à différentes échelles : le niveau sociétal, Étatique et international.

Notons qu'une liste de définitions se trouve en annexe 1.

1 Évolution des Études de Sécurité

1.1 Sécurité et migrations

Afin d'expliquer au mieux le processus qui a mené à concevoir la migration d'un point de vue sécuritaire, il est nécessaire de voir son évolution au cours de l'histoire en parallèle avec l'évolution des études de sécurité, l'une ayant nourri l'autre.

Après la Seconde guerre mondiale sur le continent européen, sept millions de déplacés ou réfugiés devaient retourner dans leurs pays. Nombre d'autres flux migratoires circulaient également à cette période dans différentes parties du monde. Ainsi, fin des années 40, au Moyen-Orient, en Asie, certains flux migratoires avaient atteint 14 millions de personnes (Weiner, 1995).

Ces flux étaient liés à de violentes rivalités entre les nouveaux États indépendants ou constituaient le résultat d'affrontements ethniques traditionnels. Les déplacements massifs de ces populations n'étaient à ce moment pas perçus comme menaçants. Les États étaient alors d'avis que le phénomène serait de courte durée. L'immigration était, par ailleurs, considérée comme un élément nécessaire, à la fois pour le pays d'origine et pour le pays d'accueil. L'échange de populations participait à ce que l'on appelait « la construction de nation par euphémisme » [traduction libre]² (Weiner, 1995, p.8).

Après la Seconde guerre mondiale, il y eut un énorme besoin de main d'œuvre afin de reconstruire le continent européen. Les pays d'Europe de l'Ouest accueillirent alors des millions de migrants venus du sud de l'Europe, de la Turquie et de l'Afrique du nord afin de pouvoir répondre à cet impératif. Cette main-d'œuvre était perçue comme nécessaire (Weiner, 1995 ; OCDE, 2003; Withol de Wenden, 2008). Au sortir de la guerre, la migration n'avait pas de place dans les études de sécurité.

Ainsi, avant 1945, on observe plutôt des études sur la guerre. Après 1945, les études s'orientent graduellement vers la sécurité au détriment de la défense ou de la guerre.

² Toutes les traductions libres sont de l'auteur.

Les études de sécurité sont, à cette époque, appelées études stratégiques. Elles sont liées à différents éléments : la fin de l'isolationnisme des États-Unis, l'émergence d'une rivalité États-Unis - URSS et enfin l'apparition de l'arme nucléaire (Baldwin, 1995).

Les études stratégiques ont connu leur âge d'or durant la guerre froide (55-65) (Buzan et Hansen, 2009). Elles se sont tout d'abord inscrites dans la « perspective réaliste » et ensuite dans la « perspective néo-réaliste ».

La perspective réaliste est une approche stato-centrée basée sur la défense des intérêts nationaux défini en termes de puissance (Battistella, 2015). Lorsque le néo-réalisme, apparaît, à la fin des années 70, il ne s'agit plus d'étudier l'action singulière d'un État au sein d'un système anarchique : on change d'échelle. Le néo-réalisme considère que le comportement des États est également conditionné par la structure du système international. Les néo-réalistes considèrent que l'intérêt fondamental de l'État consiste à rester souverain, à survivre au sein de ce système anarchique (Waltz, 1979 ; Ethier, 2010). Nous voyons qu'à cette époque dans les études de sécurité, le seul référent à protéger est l'État.

A partir des années 70, de nombreux pays ont commencé à afficher une vision négative de la migration internationale (Weiner, 1995 ; Garson et Loizillon, 2003). La récession mondiale a occasionné une augmentation des flux migratoires en quête d'un emploi. Ainsi, alors même que les gouvernements sont devenus plus restrictifs en matière de migration légale, la migration illégale et la demande d'asile a augmenté (Weiner, 1995). À ce moment, les pays d'Europe occidentale n'avaient d'ailleurs plus besoin de main-d'œuvre étrangère. Nombre de travailleurs étrangers auxquels les gouvernements ne voulaient pas ou plus accorder la citoyenneté, voulaient néanmoins continuer à résider dans leur pays d'accueil (Withol de Wenden, 2009).

De ces nouvelles préoccupations, jusque-là exclues, apparaissent les études de sécurité. On parle de l'élargissement de la sécurité car le domaine va commencer à étudier de nouveaux secteurs (économique, écologique, énergétique, etc) de la société. Cette période correspond d'ailleurs à une récession économique et la terminologie de sécurité économique (1970) est utilisée pour la première fois (Buzan

et Hansen, 2009). L'économie est vue sous l'angle sécuritaire car il y a anticipation sur la pénurie des matières premières (Buzan et Hansen, 2009).

Au niveau des études de sécurité, l'immobilisme causé par la guerre froide fait émerger de nouveaux mouvements contestataires dès 1960. Deux mouvements contestataires structurés sont apparus ainsi autour de deux axes majeurs : *Arms Control* et la *Peace Research*. Ces deux mouvements interrogent les études stratégiques en partant de la notion de paix (Buzan et Hansen, 2009).

Une prise de conscience de l'épuisement des ressources et de la disparition des espèces fait apparaître le concept de sécurité environnemental dans les sociétés industrialisées (Frédéric, 1993). Bien qu'elle soit l'objet de controverses, une grande partie de la littérature consacrée à ce sujet reste prédominante pour la sécurité nationale durant la guerre froide.

En parallèle, on a assisté à un approfondissement de la sécurité avec l'apparition de nouveaux niveaux d'analyse. La sécurité ne concernait désormais plus seulement les menaces envers l'État mais aussi ce qui touche à la société et plus tard aux individus. La question est donc ici de déterminer à quel niveau les enjeux de sécurité sont envisagés (Buzan et Hansen, 2009).

Aux dernières heures de la guerre froide, est apparu une dernière approche critique : la sécurité commune. Les menaces à la sécurité y sont plutôt considérées comme des problèmes communs à la communauté internationale. C'est une approche davantage centrée sur les personnes, les individus qui va, par ailleurs, faire émerger la conception d'une sécurité humaine propre³. Les perspectives émergentes dans les années 1980 font partie des approches critiques. (Buzan et Hansen, 2009).

³C'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD 1994) qui introduit le concept de sécurité humaine. Ce dernier milite pour que l'individu devienne la source et la finalité de toute actions sécuritaires.

Dans ce contexte d'élargissement et d'approfondissement des études de sécurité, un éclairage important et multiple a commencé à émerger autour de l'immigration, du migrant, de l'individu.

Avec la fin de la guerre froide, l'équilibre bipolaire et le risque d'affrontement qui régnaient sur la scène internationale ont disparu mais d'autres menaces ont vu le jour, le paysage des études de sécurité s'est transformé. Il y a un déclin de l'attention portée à la sécurité strictement militaire. Les États se sont intéressés alors à d'autres types de risques, ce qui a favorisé l'essor d'approches élargies de la sécurité (Baldwin, 1995). Jusqu'alors les études étaient essentiellement basées sur ces acteurs-là. Les acteurs de ce monde bipolaire vont disparaître. Il s'agit dès lors de trouver d'autres sujets à étudier. C'est pourquoi les études ont opéré une réorientation majeure. Des problèmes anciens ont émergés au premier plan et ont pris une proportion inédite. Par exemple : dans les Balkans, la Yougoslavie a explosé, les premières confrontations n'ont pas lieu entre deux États mais entre des composantes d'un État qui ont voulu acquérir leur indépendance (Buzan et Hansen, 2009; Weiner, 1995).

Ce n'est pas radicalement nouveau, mais c'est une source d'insécurité qui, jusque-là, n'avait pas retenu l'attention des études de sécurité, les deux blocs de la guerre froide étant au premier plan. Dans ce contexte, la question de la gestion des frontières mute, elle devient un enjeu de sécurité intérieure et extérieure. L'éclatement du bloc soviétique a mené à des conflits internes, des mouvements massifs de population (Weiner, 1995). La désintégration de l'assise territoriale de l'empire russe a ainsi été accompagnée par l'émergence de nouvelles identités ethniques et de conflits ethniques à l'intérieur des États.

En 1993, d'après le Fonds des Nations Unies pour la population, il y avait 100 millions de migrants dans le monde, dont 15,5 millions de migrants et 19 millions de réfugiés en Europe (1993). Ces chiffres officiels n'incluent pas le nombre croissant d'immigrants illégaux qui n'apparaissent pas dans les statistiques (Weiner, 1995). Ceci alors que les conflits civils ont augmenté les déplacés dans le monde jusqu'à 25 millions de personnes. Les pays d'accueil ont ainsi été confrontés à l'entrée massive d'immigrés, dont une grande partie était constituée d'immigrés illégaux. En Europe de

l'Ouest, le nombre d'immigrants illégaux est monté à 3 millions au début des années 1990. Ces derniers étaient originaires de l'Europe de l'Est (Russel, 1993 cité dans Weiner, 1995).

L'augmentation des flux migratoires a plusieurs explications : la croissance des marchés mondiaux a fait émerger des réseaux de migration ; ensuite, l'effondrement des régimes autoritaires et totalitaires à l'origine de la suppression de nombreux obstacles politiques à l'émigration ; et enfin, l'émergence d'une mafia de migration, soit des recruteurs de main-d'œuvre qui extorquaient de l'argent à des migrants pour organiser leur transport et leur emploi à l'étranger (transformant parfois les migrants clandestins en esclavage) (Weiner, 1995). Il est à noter que l'immigration et les menaces qu'elle pouvait constituer ne provenaient pas tant des autres États mais plutôt d'acteurs autres tels que des factions armées, des groupes criminels transnationaux et le terrorisme international (Ceyhan, 2001). L'une des plus importantes menaces associées à l'immigration résidait dans la possible diffusion d'armes de destruction par des groupes radicaux non Étatiques. Cette seule crainte est à l'origine d'un développement conséquent des études sur le terrorisme (Adamson, 2005).

Dans ce contexte, l'association entre le concept de migration et celui de sécurité émerge. L'augmentation des flux migratoires pose des difficultés quant à l'intégrité des États, au respect des droits de la personne et elle a façonné les identités délimitées par les États nations. Ces conséquences aux facettes multiples ont suscité de nombreuses réflexions et écrits, notamment au sein des études de sécurité tels que Weaver, Buzan, Huysmans, De Wilde, Macleod, Den Boer, Bigo etc.... C'est ainsi que ce sont développées les approches critiques sur lesquels nous allons maintenant nous pencher.

1.2 Les approches critiques

Le constructivisme critique rassemble différentes écoles distinctes ayant ce même postulat que la sécurité est socialement construite et, qu'il demeure donc compliqué d'évaluer si les menaces sont réelles ou pas. Les chercheurs de ce champ d'étude soutiennent que nous devrions étudier la migration comme un mécanisme qui

se construit en tant que menace à la sécurité. Il s'agit de la théorie de la sécurisation développée par Ole Waever et Barry Buzan qui font partie de l'École de Copenhague, en 1985.

Ainsi, la théorie de la sécurisation (*securitization* en anglais) prend comme point de départ le postulat constructiviste selon lequel il n'y a pas d'enjeu sécuritaire à priori, puisque la sécurité n'existe pas par nature, elle dépend d'une relation avec un objet et son environnement. La sécurité n'est plus vue comme une condition objective. Le processus ne peut se construire qu'en tenant compte du lien avec un autre objet. « En effet, une personne pourrait se sentir réellement menacée par un objet et une autre pas du tout, alors que l'objet demeure le même » [traduction libre]⁴ (Buzan, Waever et De Wilde, 1998, p. 30). Trois questions sont nécessaires pour étudier la sécurité. Premièrement, il faut chercher à comprendre *qui* est à défendre ou à protéger, c'est-à-dire le référent. Deuxièmement, quels dangers planent sur le référent ? Et troisièmement quels moyens sont mis en œuvre pour sa défense ?

Dans les études de sécurité traditionnelles, le référent a toujours été l'État, les menaces d'autres États et les moyens pour le protéger ont toujours été militaires (Buzan, Waever et De Wilde, 1998). En d'autres mots, l'élargissement du concept de sécurité pour prendre en compte d'autres menaces et d'autres objets de référence hors du militaire constitue aussi l'apport « critique » proposé par cette école.

Nous voyons que la théorie met l'accent sur l'aspect socialement construit de la menace. Le prochain chapitre tâchera donc d'éclaircir les mécanismes qui donnent lieu à une telle perception. Cela nous permettra de comprendre quels mécanismes ont participé à l'assimilation entre migration et menace.

⁴ Toutes les traductions libres sont de l'auteur.

2 Perception de la menace

Le 11 septembre 2001 n'a pas fait basculer le monde mais les perceptions des menaces chez les Européens se sont néanmoins modifiées même si la réalité demeure exactement la même. Avant 2001, les Européens avaient peur des menaces liées à l'environnement (couche d'ozone, etc.), au chômage, à la pauvreté, à l'immigration, à la perte de valeur traditionnelle mais aucunement aux menaces d'ordre sécuritaire au sens strict. Après 2001, les premières menaces perçues par les Européens proviennent du terrorisme, des conflits internationaux, de l'islam et de l'immigration. Ce qui a changé après 2001 ce sont les perceptions des menaces qui proviennent de l'extérieur, de l'autre, du terroriste, du musulman mais la réalité demeure tout autre et n'a pas changé avant et après 2001. Les premières causes de décès restent les maladies, les accidents, etc. (Liégeois, 2017). Nous allons tenter de comprendre d'où vient cette perception qui initie une peur provenant de cet individu considéré comme autre.

2.1 Sciences psychosociales : explication comportementale du groupe

Les sciences psychosociales peuvent fournir des variables explicatives intéressantes à ce sujet. Le champ est large et ne pourra donc être complètement développé ici. Néanmoins nous allons l'aborder à travers un schéma qui permet de bien comprendre la perception éventuelle de la menace venant de cet individu considéré comme autre. Il conviendrait de préciser que la sécurisation de l'immigration est probablement favorisée également par cette prédisposition psychosociale de considérer l'autre comme menaçant.

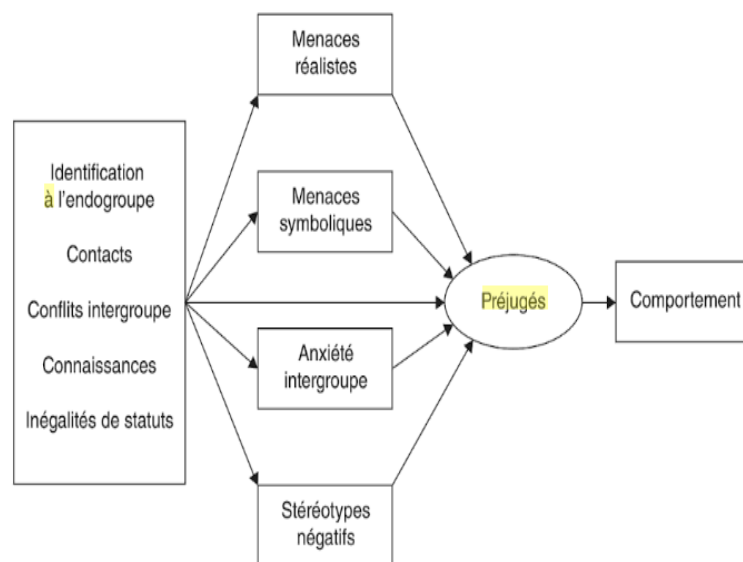
En Allemagne, en 2017, beaucoup d'agressions (10 attaques par jour) à l'égard de réfugiés syriens ont été recensées. Pourtant lors d'une enquête avec un échantillon représentatif de la population allemande, il résultait que 65% des Allemands se disaient favorables à l'accueil de réfugiés syriens, un des résultats les plus élevés des pays d'Europe (Faniko, Bourguignon et al, 2018). D'où la question de comprendre quels sont les processus psychologiques qui guident un comportement à l'égard de l'autre dès lors que cet autre appartient à un autre groupe social.

Un élément important se situe au niveau cognitif, c'est-à-dire au niveau des croyances, des perceptions à l'égard de l'exogroupe⁵. En ce qui concerne la migration, les croyances habituelles sont de « penser que les réfugiés sont des victimes ou a contrario des terroristes » (Faniko, Bourguignon et al, 2018, p. 38).

Pour expliquer le discernement des attitudes intergroupes, nous allons utiliser le schéma théorique de la *menace intégrée* (développée initialement par Walter Stephan et Cookie Stephan). Selon cette approche, le sentiment de menace est le fondement des attitudes négatives à l'encontre de l'exogroupe (Faniko, Bourguignon et al, 2018).

Les *attitudes intergroupes* sont « des évaluations que l'on porte sur un autre groupe, le fait que l'on juge ses membres plus ou moins favorablement » (Faniko, Bourguignon et al, 2018, p.39). Des caractéristiques propres à chaque groupe influencent ces relations et le degré de perception de menace. Comme on peut le voir sur le schéma, la théorie se focalise également sur les antécédents menant aux perceptions de menace (de l'ordre de 5). Ces expériences préalables ont un impact sur les attitudes et le comportement des individus ainsi que sur ceux des groupes.

Schéma : modèle de la menace intégrée (Stephan et Stephan, 2000)



⁵ Correspond au groupe externe par rapport auquel s'identifie l'individu.

Tout d'abord il apparaîtrait que « s'identifier à un groupe puisse générer de la discrimination et de l'animosité vis-à-vis d'un exogroupe » (Salès-Wuillemin, 2006, p.56). En effet, suivant plusieurs études (Faniko, Bourguignon et *al*, 2018) « le simple fait d'être catégorisé suffit pour s'identifier comme appartenant à ce groupe et l'avantageant sur l'autre groupe – ainsi l'identification à l'endogroupe entraîne un changement d'attitude vis-à-vis de l'exo groupe » (Wolast, Klein et Eberlen cités dans Faniko, Bourguignon et *al*, 2018, p.50). Cela fait partie de la théorie de l'identité sociale. Ainsi l'identification au groupe d'appartenance peut générer de l'hostilité envers l'exogroupe, ou, selon Brewer (2001, cité dans Devos, 2005, p.100) « l'amour pour le groupe d'appartenance devient parfois de la haine pour le hors groupe ».

Les conflits intergroupes proviennent des menaces réalistes : « On sait depuis longtemps qu'il y a l'existence d'une compétition entre les groupes pour l'accès à des ressources limitées [...] la ressource peut comporter des avantages économiques, tels que des emplois et de l'argent, ainsi qu'un pouvoir social, politique et économique, ce que l'on dénomme les menaces réalistes ; cela favorise non seulement les préjugés mais aussi les comportements discriminatoires. [...] La source de la discrimination se situe dans l'existence d'une compétition, ou interdépendance négative entre les groupes » (Faniko, Bourguignon et *al*, 2018, p.48). En amplifiant des attitudes négatives et des stéréotypes envers l'exogroupe, on accentue la solidarité au sein de son propre groupe afin d'affronter collectivement l'exogroupe. En même temps, la discrimination permet d'optimiser les ressources dont dispose l'endogroupe au détriment de son concurrent.

C'est ainsi que le racisme envers les immigrés pourrait s'expliquer par la crise d'argent public et d'emplois « ils nous prennent nos emplois, ils profitent de nos deniers publics ». C'est effectivement un argument sur lequel se fondent les campagnes d'extrême droite » (Faniko, Bourguignon et *al*, 2018, p.49). Bien entendu, au même moment il existe la croyance de l'hypothèse du *jeu à somme nulle*, selon laquelle les ressources seraient limitées et réparties entre les groupes et les gains d'un groupe entraîneraient des pertes pour l'autre groupe. Cette croyance est profondément ancrée dans notre société occidentale et est importante pour comprendre l'opposition à l'immigration dans de nombreux pays (Esses, 2015 ; Esses et Dovidio, 2001) – dès lors, cette croyance implique des attitudes négatives envers les migrants.

Parlons maintenant des effets de contact, par opposition à ceux de compétition (vu plus haut) dans le contexte de l'immigration. Dans le contact intergroupe, le contact négatif peut être vu comme un antécédent important pour la perception de la menace. Le contact prédit d'ailleurs mieux la perception de menace que d'autres antécédents. Stephan et Stephan stipulent que le contact négatif est une cause directe des stéréotypes, des préjugés et de discrimination (1995 et 2002). Quand on parle de contact négatif, on entend par là le fait d'éviter tout contact. L'hypothèse du contact positif précise qu'une des meilleures façons d'améliorer les relations entre deux groupes est d'établir un contact entre eux, cela peut produire de l'empathie, réduire les préjugés et la perception de différence (Deswarte, 2005).

Pourtant il y a quatre conditions nécessaires pour que se produise cet effet de contact : il faut (a) que le statut social de l'immigré et du natif soit le même, (b) que les deux groupes aient les mêmes objectifs, (c) soient interdépendants et (d) respectent de la même manière les coutumes, autorités et lois du pays. Pour certains auteurs, il faut encore ajouter d'autres conditions pour amplifier ces attitudes positives et pour d'autres l'effet de contact se produit de manière positive dès l'apparition de contacts personnels à travers les membres des différents groupes, même de manière indirecte selon la logique « ton ami est mon ami ». D'après Brown (2010 cité dans Abel et Magni-Berton, 2013) cela a été observé dans différents pays européens et est directement lié au nombre d'immigrants présents à un endroit donné. En cas de ghettoïsation, cela ne fonctionne pas.

Cet auteur souligne également que, dans certaines circonstances, la présence d'immigrants augmente la xénophobie et ceci à cause de l'effet de compétition. Selon d'autres auteurs, l'effet de compétition (inter- ou intra-groupe) et l'effet de contact semblent pertinents pour expliquer les attitudes envers l'immigration (Abel et Magni-Berton, 2013, p.57). Ils constatent qu'un faible taux de chômage et un nombre élevé d'immigrants mènent à plus de tolérance et d'ouverture parmi les natifs : l'effet de contact apparaît clairement dans ce cas. A contrario, un taux de chômage élevé et une compétition accrue sur le marché du travail, corrélés à une augmentation du nombre d'immigrés, produit l'effet inverse. Cela révèle qu'un accroissement de la compétition sur le marché du travail élimine les propriétés de contact et les remplace par un effet de compétition (ce phénomène a été étudié en Suède, [Hjerm, 2009], aux Etats – Unis,

[Berg, 2009], et en France cités dans Abel et Magni-Berton, 2013, p.57). De plus, les effets de contacts sont remplacés par une compétition lorsque la situation économique se détériore, ce qui provoque un rejet de la population immigrée par toute la population nationale, pas uniquement les individus en situation précaire.

D'autres facteurs peuvent avoir un rôle sur la tolérance envers les immigrés, tels que les croyances identitaires (aspect religieux et ethniques), qui semblent modifier l'attitude (rejet ou acceptation) envers les immigrés (Abel et Magni-Berton, 2013). L'autre met en danger le système de croyances ou de valeurs de l'endogroupe, celui-ci se sent menacé car il croit en la justesse morale de son système de valeurs et de croyances, il a peur que les revendications de nouvelles croyances et normes par l'exogroupe puissent mettre en danger sa façon de vivre (Stephan et Renfro dans Mackie et Smith, 2002). Cela fait partie des menaces symboliques qui génèrent des préjugés et un comportement négatif à l'égard du migrant.

Dans les conflits intergroupes, il existe également *les conflits historiques* lorsque certains groupes ont la perception d'un passé conflictuel durable avec l'exogroupe. Les raisons qui sous-tendent cette vision de l'autre sont diverses bien que généralement idéologiques ; le cas religieux en est un bon exemple.

Le manque de *connaissances sur l'exogroupe*, c'est-à-dire l'ignorance des constituants d'un groupe sur les caractéristiques spécifiques d'un exogroupe (ex : les connaissances culturelles), peut favoriser une succession de processus psychologiques : des stéréotypes, des préjugés, des sentiments de menace (Stephan et Stephan, 1990).

Enfin *l'inégalité de statuts* renforce les stéréotypes négatifs du groupe dominant vis-à-vis de l'exogroupe. Ceux-ci (en position de bas statut) peuvent ressentir une injustice et un malaise psychologique, et vouloir rétablir une certaine équité. Les individus discriminés n'ont généralement pas la possibilité de faire disparaître la discrimination par l'accès aux ressources (matérielles et psychologiques), indispensables pour rétablir l'équité. La situation se retourne contre ces groupes ou individus discriminés et se trouve alors légitimée par les groupes dominants qui sont à l'origine des comportements discriminatoires. Cela solidifie la perception négative de l'endogroupe et réduit les chances pour les groupes discriminés de changer leur condition. De plus, les discriminés perçoivent les possibles contributions de leur endogroupe comme

moins importantes que le poids de contribution de l'exogroupe et considèrent alors l'exo groupe plus important qu'il ne l'est véritablement. Ce dernier est alors vu comme plus compétent et intelligent que leur propre groupe (Tajfel et Turner, 1986 dans Austin). Ils en arrivent finalement à croire que leur situation est méritée et équitable. Stephan et ses collaborateurs ont précisé que les groupes au pouvoir fort réagissaient de manière plus virulente tandis que les groupes au pouvoir faible avaient rapidement tendance à ressentir des expériences de menace (Stephan, Ybarra et *al*, 2009).

De plus la théorie de la dominance sociale avance que les membres des groupes socialement dominants ont tendance à croire que leur groupe est supérieur et a donc droit à des ressources et à des privilèges. Pour maintenir leur domination, ils doivent se protéger de l'exogroupe, ces derniers qui voient les relations intergroupes en termes de compétition de groupes seront particulièrement préjudiciables et discriminatoires envers les autres groupes. Les individus qui se distinguent par leur position sociale dominante considèrent que les hiérarchies inégales sont appropriées et soutiennent donc une répartition inégale des ressources entre les groupes, souvent à leur avantage. En raison de ce désir de résultats inégalés, il semblerait que les personnes plus favorisées seraient plus susceptibles de voir les immigrants en concurrence pour des ressources avec des non-immigrants et auraient ainsi une attitude moins favorable envers les immigrants et l'immigration (Esses et *al*, 2000).

Il faut souligner que les tentatives de suppression de la concurrence de groupe, c'est-à-dire un gouvernement qui tente de répartir les ressources de manière plus équitable, peut également entraîner une discrimination et une opposition aux politiques et programmes susceptibles de profiter à l'autre groupe, voire le rendre encore plus compétitif (Esses et *al*, 2000).

Donc l'identification, les contacts, les connaissances, les conflits, les inégalités de statuts relèvent des différents antécédents pouvant être à l'origine de ce sentiment d'insécurité et de menace.

Toujours selon ce schéma, il existe quatre catégories de menace dont deux restées dominantes : les réalistes et les symboliques. Comme évoqué par de multiples auteurs scientifiques tels que Lahav et Courtemanche (2012), Pereira et *al* (2010), les

sentiments de menace sont les fondements des attitudes négatives envers l'exogroupe (préjugés) (Faniko, Bourguignon et *al*, 2018), soit envers les migrants. Stephan et Stephan complètent les quatre catégories par deux autres concepts : *l'anxiété intergroupe* et *les stéréotypes négatifs* (2000).

L'anxiété intergroupe est définie comme l'angoisse que peut produire le fait de devoir côtoyer un autre groupe (ses membres) qu'on ne connaît pas ou avec qui un passé conflictuel aurait existé. Cela peut susciter de l'angoisse, on peut avoir peur de rentrer en contact avec ce groupe-là. Aujourd'hui ces mêmes auteurs considèrent que l'anxiété intergroupe est plutôt due à la perception d'une menace. La dernière catégorie de menace, les stéréotypes négatifs, peuvent être vécus à un niveau groupal ou individuel. « Je crains pour ma sécurité d'emploi ou la sécurité d'emploi de tous les membres de mon groupe » (Faniko, Bourguignon et *al*, 2018). Ce type de menace aujourd'hui est défini par les mêmes auteurs (Stephan et Stephan) plutôt comme étant antécédent à la perception de menace (2000).

Nous avons vu ici à travers les sciences psychosociales les comportements et facteurs humains qui entraînent la construction de l'immigration comme menace ainsi peut-on affirmer que le terreau est fertile pour sécuriser. Nous allons maintenant approfondir ce concept de sécurisation.

3 Processus de sécurisation de l'immigration

L'immigration devient une question de sécurité par un processus de sécurisation. Nous acceptons l'idée qu'une question de sécurité ne l'est non pas par nature, mais qu'elle le devient par un jeu de perception des acteurs qui décident de traiter une question comme faisant partie de la sécurité : ce processus même devient un enjeu d'étude. Les flux migratoires qui, à la base, constituent un problème social, économique et non pas un problème de sécurité, sont envisagés aujourd'hui comme un problème de sécurité et deviennent un enjeu de sécurité.

Dès lors, d'un enjeu à la base socio – économique, on va passer progressivement à un enjeu politique puis sécuritaire. Les deux termes, politisation et sécurisation, ne constituent pas les mêmes processus, comme le souligne Bourbeau : « Politiser un enjeu est une chose, le sécuriser en est une autre, puisque mettre une question en politique ne signifie pas nécessairement l'inclure à l'intérieur de cadres sécuritaires. D'ailleurs, toutes les questions politisées ne sont pas sécurisées » (2013, p.8). Dans ce chapitre nous allons définir ces deux concepts puis les appliquer à deux études de cas au niveau européen. Commençons donc par aborder ce processus de politisation. Ce processus répond à cette question : comment un sujet préalablement non traité comme étant d'ordre politique le devient-il ?

Virginie Guiraudon désigne la politisation « en l'associant à son entrée dans l'arène des politiques publiques. Il y a politisation des migrations lorsque cet enjeu est "sorti" des réseaux restreints de l'appareil bureaucratique et inclus dans la sphère publique » (Guiraudon, 2000 citée dans Bourbeau, 2013, p 130). Ou comme le disent Arnaud et Guionnet : « Lorsqu'il est présenté comme une question sociale et non plus technique, en somme lorsqu'il y a déplacement de frontières » (2005, cités dans Bourbeau, 2013, p.131). On peut définir « la politisation comme la demande ou l'acte de déplacer un enjeu dans la sphère politique et, ce faisant, de rendre politisé un enjeu préalablement non politisé » selon Zürn, Binder et al (2012, dans Bourbeau 2013 p.132).

3.1 Politisation ou sécurisation ?

Comme le définissent Buzan, Waever et De Wilde, « la sécurisation peut être vue comme une force extrême de la politisation. [...] Dès lors tout thème relevant de la politique d'un Etat peut être placé sur une ligne allant de la non-politisation à la sécurisation » (1998, p.21). A l'extrême de la non-politisation un sujet n'est pas géré par l'Etat et ne fait l'objet d'aucune décision politique ni d'aucun débat parmi la population ; il commencera à être politisé lorsqu'il obtiendra une plus grande attention de la population et fera l'objet d'une discussion publique et politique. Cette politisation sera une démarche de l'État ou de la population. Le gouvernement peut décider de mettre à l'agenda un thème, de développer une législation exigeant un autre type de gouvernance ou investissement particulier. Les citoyens peuvent également demander à l'Etat de mener une discussion plus approfondie ou effectuer des recherches sur un domaine spécifique pour adopter, éventuellement, une réglementation. Dans la continuation du continuum se présente « la sécurisation où le sujet est un enjeu politisé dont l'existence menace la survie de l'État » (Buzan, Waever et De Wilde, 1998 p.23). Sur le continuum allant de la politisation à l'autre extrême c'est à dire la sécurisation « dans ce cas, une question n'est plus débattue en tant que question politique, mais traitée à un rythme accéléré d'une manière qui pourrait violer les lois, les droits sociaux normaux [et les règles] » (Buzan, Waever et De Wilde, 1998, p. 24).

Comme l'explique Bourbeau : « la sécurité est une affaire de survie » (2011 cité dans Bourbeau 2013, p.6). En effet, la sécurisation a lieu lorsque l'on considère qu'un objet est menacé dans son existence même, l'utilisation de ce terme rend légitime le recours de mesures exceptionnelles pour assurer la survie de l'objet en danger (Bourbeau, 2011 dans Bourbeau 2013). Cet auteur remarque qu'il existe une différence importante entre le fait de porter un regard critique sur l'immigration et son impact sur la société d'accueil, et la considérer comme « menace à la sécurité nationale » (Bourbeau, 2013, p.137).

Pour Buzan, Waever et De Wilde, l'utilisation du terme sécurité a permis, non seulement de faire usage de mesures exceptionnelles, mais également d'obtenir le

soutien du public dans son action contre l'objet « menaçant » (1998). Ces auteurs promulguent qu'« un enjeu sécuritaire doit être mis en scène » pour convaincre le public de la menace qui le guette (Buzan, Waever, De Wilde, 1998, p.24). Ainsi, sécuriser permet à l'Etat d'obtenir l'assentiment du public, en invoquant une situation d'urgence, et outrepasser le cadre d'application normal des politiques.

Ce travail part du postulat que l'Etat est l'acteur qui initie le processus de sécurisation. Néanmoins, la société, les médias peuvent également sécuriser un enjeu et certainement l'enjeu migratoire. Depuis l'introduction de ce concept initié par l'EC (École de Copenhague), il a fortement évolué.

3.2 La sécurisation

Les représentants de l'EC ont été les premiers à avoir théoriser ce concept de sécurisation qui désigne ce processus de construction sociale.

3.2.1 Ecole de Copenhague

Il faut distinguer le concept de sécurité renvoyant à un lien avec une autre entité ou environnement et la sécurisation renvoyant au lien entre des acteurs qui sécurisent un objet avec l'acceptation passive ou active par la population que cela soit réalisé par des procédés exceptionnels. Pour l'EC, cette acceptation par la population constitue d'ailleurs une condition *sine qua non* pour ce processus de sécurisation, pouvant même limiter les libertés et les droits (Buzan, Waever et de Wilde, 1998). La population identifie ce même objet comme étant une menace existentielle, cela fait partie de ce processus. « La sécurisation est en fait un processus intersubjectif, c'est à dire que la sécurité ne repose en définitive ni sur les objets ni sur les sujets mais parmi les sujets » (Buzan, Waever et de Wilde, 1998, p.5) soit dans la relation intersubjective entre les acteurs sociétaux. « Bien entendu, pour que la sécurisation fonctionne, elle doit être mise en œuvre par des acteurs disposant d'une capacité à convaincre leur auditoire » (Buzan, Waever et de Wilde, 1998, p.32).

Pour Buzan, le discours est donc extrêmement important, la sécurisation constitue un acte de langage performant (c'est-à-dire qu'il constitue un acte, pas seulement une description ; voir ci-dessous) au sein duquel le sujet traité devra être perçu comme un

danger, il est donc formulé en dehors des termes habituels où l'on fera comprendre que des mesures exceptionnelles seraient utiles pour affronter ce danger. Les problèmes de sécurité le deviennent par un processus discursif (relatif au discours) qui les dramatise et les hiérarchise. Donc pour l'EC, il y a en réalité une construction par le discours, une labellisation des sujets mais pas de problèmes de sécurité. C'est par l'acte de discours, le *speech act*, qu'un problème est transformé en enjeux sécuritaire (Buzan, Waever et de Wilde, 1998). Cette dimension linguistique du concept de sécurisation est inspirée des travaux d'Austin (Buzan, Waever et de Wilde, 1998). Le *speech act* signifie « la plus petite unité réalisant une action (ordre, requête, assertion, promesse) par le langage » (Carrilho, 1994 citée dans Ceyhan, 2002, p. 7).

Parmi les actes de langage, Waever (1998) s'intéresse à la notion du performatif développée par Austin. Le performatif indique que produire l'énonciation (dire) c'est exécuter une action (faire) (Ceyhan et Tsoukala, 2002, p.7). Ainsi, selon Waever cité dans Ceyhan, « dans le processus de sécurisation, le mot "sécurité" n'est pas intéressant comme signe se référant à un objet concret qui existe déjà, mais c'est son énonciation qui constitue l'acte » (Ceyhan et Tsoukala, 2002, p.7). Son énonciation produit ou transforme une situation. Un problème « devient un problème de sécurité quand les responsables étatiques l'appellent ainsi » (Ceyhan, 2006, p.8). De cette manière, ils changent la nature du problème qui devient un enjeu de *high politics*⁶ au nom de l'urgence et de la nécessité. Cela leur permet de prendre des mesures exceptionnelles. « Le discours sécuritaire est donc un acte de langage, une labellisation dotée d'une force illocutoire » (Ceyhan, 2006, p.7). Comme l'explique Ceyhan, pour Waever, ce sont les qualités intrinsèques de l'acte de parole qui lui paraissent essentielles plutôt que la position de ceux qui énoncent les discours (Waever, 1998 dans Ceyhan, 2006, p.7).

Ainsi, selon l'EC, la sécurisation est un processus qui se construit via différentes phases : il faut premièrement affirmer qu'un objet déterminé présente un danger donc identifier les menaces aux référents présentés par le chargé de sécurisation à l'auditoire ; puis, revendiquer le droit de bénéficier de moyens exceptionnels : pour

⁶ Le concept couvre toutes les questions vitales pour la survie même de l'État, à savoir les préoccupations de sécurité nationale et internationale. Il est souvent utilisé en opposition à la « politique basse ».

cela, il faut instaurer le lien entre ces menaces et les moyens adoptés pour garantir la survie du référent ; et pour finir, on persuade l'auditoire que ces moyens utilisés sont impératifs et légitimes (Buzan, De Wilde et Waever, 1998). Ce concept de sécurisation de l'école de Copenhague a soulevé de nombreux débats et certains auteurs ont affiné voire développé cette théorie originale initiée par cette école. Pour certains, il existe un manque de clarté sur les conditions de réussite de la sécurisation mais également sur la durée du processus de sécurisation (Macleod, 2004).

Tous les discours n'ont pas la même portée, l'EC ne prend pas en compte les rapports de force (il y a une asymétrie entre celui qui discourt et le public) ni d'ailleurs les actes autres que la parole (manœuvres, gestes, rituels, etc) (Duez, 2008).

Pour d'autres encore, la sécurisation n'est pas seulement discursive mais recouvre aussi l'aspect spectaculaire de la pratique politique. Les actes sécuritaires provenant des structures bureaucratiques peuvent avoir un rôle plus important que les « speech acts » dans ce processus (Léonard, 2010 p. 235). Comme le dit Bigo, « il est possible de sécuriser certains problèmes sans parler ou discourir et l'armée et la police le savent depuis longtemps. La pratique le travail, la discipline et l'expertise sont aussi importants que toutes les formes de discours » (Bigo b, 1998 dans Kelstrup et Williams, 2000, p.194).

Pour Balzacq, l'audience demeure une question « épineuse » (2015). Les chercheurs ont l'habitude de prétendre que l'audience est un élément crucial pour sanctionner la nature intersubjective de la sécurisation. D'une part, la vision linguistique de la sécurisation postule que le public « décide » d'une « sécurisation réussie » ; cependant la littérature se penche rarement sur des exemples clairs de cas qui répondent à l'hypothèse dominante selon laquelle un public (observable) a donné son accord aux affirmations de la sécurisation.

Aussi, les images de menace qui prévalent dans une société, sans l'assentiment explicite du public, ne peuvent être capturées dans les termes de la théorie linguistique, ni participer au développement de ces concepts. L'EC est connue pour affirmer que, quand « un acteur de sécurisation [...] considère un problème en dehors des conditions

des politiques normales on a un cas de sécurisation » [traduction libre] ⁷ (Waever, Buzan et De Wilde, 1998 dans Balzacq 2015 p. 108). Pour Balzacq il n'y a pas de claire séparation entre la politique « normale » et la politique « exceptionnelle » (2015). Plutôt que d'essayer d'isoler un « moment » politique putatif, il suggère de souligner la façon dont la sécurité et la politique (re)définissent et s'intègrent constamment dans l'orbite de chacun (Balzacq, 2015). Nous pourrions aller plus loin dans cette critique en répartissant la responsabilité de la "décision" sur les acteurs de la société civile. En effet, l'Etat et ses représentants n'ont pas le monopole sur la mise à l'agenda politique des questions de société et des questions, entre autres, sécuritaires.

De plus, pour Balzacq (2010), vu le manque de précision de l'« auditoire » dans la conceptualisation de la sécurisation par l'EC, il n'est pas surprenant qu'il s'agisse d'un aspect de leur cadre qui a été particulièrement critiqué. Tout d'abord, plusieurs spécialistes ont dénoncé le manque de clarté et de précision du traitement réservé au public par l'EC (Balzacq, 2005 ; Stritzel, 2007 ; Dunn Cavelty, 2008 ; Salter, 2008 ; McDonald 2008 cités dans Balzacq, 2010, p. 111). Ensuite, il a été avancé que la notion de « public » simplifiait à l'excès le fait qu'il puisse y avoir plusieurs publics, avec des caractéristiques différentes (Balzacq, 2015 ; Stritzel, 2007 ; Salter, 2008 ; Vuori, 2008 ; Roe, 2008 cités dans Balzacq, 2010, p. 112). Balzacq est sans doute le premier à expliquer ce point (2005). Plusieurs chercheurs ont affirmé que la conceptualisation par l'EC de la composition et du rôle du public dans le cadre de la sécurisation manquait de précision et qu'elle posait problème en ce qui concerne une application empirique du cadre (Balzacq, 2010, pp. 111-112). Balzacq affirme que ces "audiences dépendent de la fonction que la loi sur la sécurisation est censée servir" (2015, p.113). Par exemple, l'auditoire de certains actes de sécurisation peut être assez général, alors que certains actes dans des situations de crise peuvent s'adresser à un public d'élite uniquement. Vu que l'audience dépend de chaque situation socio-historique spécifique, Balzacq, considère qu'il ne soit pas possible de définir qui constitue l'audience dans la théorie de la sécurisation (2010).

Cet auteur qui a étudié beaucoup de théoriciens sur le concept de sécurisation en vue de construire une théorie idéale, se rend compte que, même si les concepts utilisés sont

⁷ Toutes les traductions sont libres de l'auteur.

les mêmes, les adhérents à différentes théories de la sécurisation accentuent des éléments compatibles avec leurs revendications ontologiques et épistémologiques, chacun utilisant également une forme de construction mentale comme idéale de la théorie (Balzacq, 2015). Ce sont d'ailleurs les théories de Balzacq que nous allons privilégier. En effet, il a fortement approfondi et inclus beaucoup de recherches pour couvrir la théorie du concept de sécurisation. Balzacq a développé des outils conceptuels que nous pouvons utiliser dans le cadre de notre recherche. L'EC quant à elle favorise une théorie moins facilement applicable (Macloed, 2004, Balzacq 2010).

3.2.2 Théorie et outils conceptuels développés par Balzacq

Pour Balzacq, la sécurisation est entendue comme « une pratique stratégique durable visant à convaincre un public cible d'accepter, sur la base de ses connaissances sur le monde, l'affirmation selon laquelle un développement spécifique (menace ou événement oral) est suffisamment menaçant pour mériter une intervention immédiate » [traduction libre]⁸ (Balzacq, 2010, p.184). Tout comme Weaver, Balzacq considère que cela signifie qu'un acteur de la sécurisation a plus de chances de réussir s'il perçoit correctement les sentiments et les besoins du public et peut utiliser un langage qui résonne bien avec le public (2005 cité dans Balzacq, 2010). Il ajoute que « le langage ne construit pas la réalité, au mieux, il module notre perception de celle-ci. Mais surtout il affirme que ce n'est ni théoriquement utile ni empiriquement crédible de soutenir que ce qu'on dit à propos d'un problème va déterminer son essence » (Balzacq, 2010, p. 46).

La définition complète de Balzacq nous donne une délimitation appréciable de la sécurisation : « La sécurisation en tant qu'assemblage articulé de pratiques dans lesquelles des artefacts heuristiques (métaphores, outils politiques, répertoires d'images, analogies, stéréotypes, émotions, etc.) sont mobilisés dans le contexte par un acteur en charge de la sécurisation qui œuvre pour inciter le public à créer un réseau cohérent d'implications (sentiments, pensées et intuitions) sur la vulnérabilité critique d'un objet de référence, qui concorde avec les raisons du choix et des actions de l'acteur effectuant la sécurisation en investissant le sujet de référence avec [un voile] menaçant

⁸ Toutes les traductions libres sont de l'auteur.

sans précédent, qu'une politique personnalisée doit être entreprise immédiatement pour bloquer son développement » (Balzacq, 2010, p.31).

Concernant la méthodologie, comme l'explique Balzacq, dans la littérature empirique de la sécurisation, les études de cas constituent la stratégie principale de recherche. Balzacq explique toutefois qu'on trouve peu d'explication dans la littérature sur la méthode à utiliser pour investiguer le cas, ou s'il est préférable d'utiliser des données qualitatives ou quantitatives. Le point de départ pour toutes les versions de recherches pour les études de cas doit être - qui, comment, pourquoi, quand ou quoi - (voir annexe 2). Pour Balzacq (tout comme Waever, Buzan et De Wilde 1998 dans Balzacq 2010) il n'est pas facile de choisir un cas, dans le sens *lequel choisir*. Buzan indique que « l'analyse de sécurité doit être intéressée principalement par les cas de sécurisation réussie », le problème pour Balzacq s'appelle en fait le « biais de sélection » : en effet, ceux qui étudient la sécurisation, bien qu'ils puissent mettre l'accent sur différents niveaux d'analyse (agents, actes, contextes), partagent généralement la conviction que nous apprenons quelque chose au sujet de la logique de sécurité uniquement si nous sélectionnons des cas qui ont un résultat particulier, c'est-à-dire réussi. Cet argument est toutefois limité car il contraint le chercheur à partir de ce postulat de départ et sa recherche en sera biaisée. De plus, il peut être difficile de mesurer la réussite de cas de sécurisation. Comme expliqué ci-dessus, pour qu'une question soit déclarée comme un cas de sécurisation, un « public habilitant ou habilité » doit souscrire aux affirmations de l'acteur en charge. (Balzacq, 2010). Bien entendu, les circonstances qui ont conduit à la sécurisation varient en forme et en contenu ; il serait donc présomptueux de penser qu'ils peuvent être appréhendés de manière globale (Balzacq, 2010, p.62).

- Niveaux d'analyse

Balzacq approfondit les niveaux d'analyse par rapport à l'EC et, au lieu des trois niveaux liés aux agents qu'on retrouve dans *Security, a New Framework for Analysis* (De Wilde, Waever et Buzan, 1998) (objet de référence, acteurs de sécurisation et

acteurs de fonctionnement⁹ que Balzacq considère comme des unités et un niveau d'analyse), il ajoute le contexte et les actes. En effet, pour lui les niveaux d'analyse sur lesquels la théorie de la sécurisation appréhende la construction des problèmes de sécurité incluent non seulement les agents mais également les actes et les contextes. Il propose dès lors des niveaux plus approfondis et élaborés. Selon lui, l'approche via un seul niveau ignore ces caractéristiques importantes dans la sécurisation : la manière dont le contexte habilite ou non les acteurs de la sécurisation et des pratiques d'approche spécifiques non discursives qui provoquent la sécurisation.

Il parle de trois niveaux d'analyse et leurs constituants analytiques :

Niveau un : Agents. Ce niveau se concentre sur les acteurs et les relations qui structurent la situation examinée à la loupe - cela inclut quatre facettes : (i) ceux qui contribuent ou résistent, directement ou indirectement, à la conception ou à l'émergence de problèmes de sécurité (acteurs de la sécurisation, publics et « acteurs fonctionnels »); (ii) les positions de pouvoir (ou plutôt les relations) de l'acteur identifié sous les relations de pouvoir(i) ; (iii) les identités personnelles et l'identité sociale, qui ont pour effet de contraindre et de permettre le comportement des acteurs identifiés sous (i) ; (iv) l'objet référent et le sujet référent, ou ce qui est menacé et ce qui menace.

Niveau deux : Actes. Ce niveau s'intéresse aux pratiques discursives et non discursives qui sous-tendent les processus de sécurisation étudiés. Le résultat principal est d'ouvrir les politiques et les méthodes de création de la sécurité, car elles impliquent la pratique et se réfèrent à des variables extralinguistiques (Williams, 2003 ; Wilkinson, 2007 dans Balzacq, 2010). Ce niveau a, à la racine, quatre côtés : (i) Le premier est le côté « type d'action » qui semble le plus approprié pour faciliter la mobilisation du public : des analogies, des métaphores, des métonymies, des émotions ou des stéréotypes (ii) Quels types de cadres sont ainsi construits, autour de quels scénarios ? Quels sont les médias préférés : les médias électroniques ou imprimés ? (iii) La troisième facette est exprimée par le dispositif de la sécurisation (c'est-à-dire

⁹ « Acteurs fonctionnels : acteurs qui affectent la dynamique du secteur. Sans être l'objet référent ni l'acteur appelant à la sécurité de la part de l'objet référent, il s'agit d'un acteur qui influence de manière significative les décisions en matière de sécurité » (Balzacq, 2010, p. 81).

une constellation de pratiques et d'outils). (iv) Là où sont les politiques générées par la sécurisation.

Niveau trois : Contexte. Le discours ne se produit pas et ne fonctionne pas dans le vide, il est contextuellement activé et contraint. Après tout, les menaces proviennent de contextes spécifiques et résultent de leur travail. En conséquence, pour saisir le sens de tout discours, il est nécessaire de le situer socialement et historiquement (Balzacq, 2010, pp.85-88).

Comme il le spécifie, « il peut être difficile de prendre en compte tous les niveaux d'analyse pour chaque étude de cas, mais cela ne doit pas être considéré comme une excuse pour disqualifier les autres niveaux a priori » (Balzacq, 2010, p.86).

Les exemples sélectionnés permettent d'étudier et d'éclaircir des processus de sécurisation dans l'UE qui peuvent être considérés comme réussis, dans la mesure où les processus ont été acceptés par le public habilité. Les contraintes liées au présent travail limitent notre analyse ; les exemples sont donc développés de manière succincte.

3.3 Etude de cas :

Nous choisissons d'abord l'Accord de Schengen car c'est la première instance de formalisation au niveau européen de la mise en œuvre d'une politique de la migration notamment au sein d'instances plutôt de sécurité et de contrôle. Or les problèmes migratoires étaient jusqu'alors étudiés au sein d'instances liées aux droits sociaux et économiques à la lumière du marché du travail. Nous couvrirons les années septante jusqu'aux années nonante pour illustrer trois niveaux d'analyse agent, acte et contexte. Notre deuxième cas d'étude portera sur ladite crise migratoire (rhétorique utilisée de manière récurrente dans les années 2010), les mêmes niveaux d'analyse seront étudiés. Pour chaque cas, ces niveaux d'analyse sont nécessaires pour expliquer le processus de sécurisation. Nous retrouvons les représentants de l'autorité soit les agents de sécurisation qui sécurisent le même sujet c'est à dire l'immigration pour protéger le même objet soit l'UE qui leur permettent de prendre des mesures exceptionnelles. Nous choisissons ces cas car ils sont dans une continuité chronologique du commencement de la sécurisation de l'immigration dans l'UE des

années septante aux années nonante et le deuxième cas des années deux mille aux années deux mille dix.

Premier cas : la création de l'Accord de Schengen

La sécurisation est un processus, prenons, en guise d'illustration, le commencement de la sécurisation de l'immigration soit l'Accord de Schengen de l'UE.

- Premier niveau : les agents

L'analyse au niveau des agents nous amène à prendre le groupe de Trévi où se réalisent les travaux qui mènent à la signature en 1978 du Traité. Ce cadre intergouvernemental aboutit à une démarche communautaire dans un secteur normalement du ressort national. Ainsi ce groupement de ministres européens de la justice et de l'intérieur s'est rencontré régulièrement entre 1976 et 1992, date à laquelle cette structure devient Europol. Le groupe avait d'abord été formé afin de lutter contre le terrorisme par la coopération policière, il fut élargi pour intégrer le trafic de drogue, le crime transnational et les aspects sécuritaires ayant trait à la libre circulation (Heisler et Layton, cité dans Waever, Buzan et *al*, 1993). Les documents de ce forum concernant le développement politique sont souvent répétitifs mais on y voit que les États membres rapprochent leurs points de vue sur le terrorisme, le maintien de l'ordre, le trafic de drogue et le rôle de la police dans le contrôle de l'immigration (Bunyan, 1993).

Par ailleurs, un groupe de travail propre au communautaire est mis en place par la présidence britannique de l'UE (1992). L'objectif était d'avoir une meilleure gestion des demandes d'asile qui étaient en augmentation. Ce dernier aboutit rapidement à un accord sur la politique des visas, le rapatriement des citoyens des pays tiers irréguliers sur le territoire européen et le contrôle des frontières extérieures. En outre, c'est également dans ce forum qu'ont lieu les travaux concernant les demandes d'asile simultanées, qui mèneront plus tard à la Convention de Dublin. Cette dernière désigne l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile (Vachet, 2018). Notons qu'avant cela les problèmes migratoires étaient examinés à travers les dispositions des droits sociaux et économiques ainsi que celles du marché européen du travail au sein duquel les travailleurs pouvaient circuler librement (Huysmans, 2006).

La composition de ces groupes (officiers de la justice et de l'intérieur) contribue à une approche sécuritaire du traitement de la migration par les Communautés européennes. Comme l'explique d'ailleurs Bigo, les réseaux de police et de services de renseignement(s) s'étaient saisis des questions de l'immigration, mais aussi de celles concernant l'asile et le franchissement des frontières. Via Schengen ils avaient imposé une certaine vision de ces évolutions mondiales en termes de problèmes de sécurité (Bigo et Guild, 2002) Notons également que le déplacement des enjeux migratoires vers les acteurs de la justice et de l'intérieur démontre un glissement des relations de pouvoir à leur avantage.

Ces groupes ont une certaine importance dans l'établissement progressif de la politique d'immigration au niveau européen tout en ne faisant pas partie officiellement des institutions européennes. De plus cet exercice de structuration de politique s'effectue en dehors des parlements européens et nationaux (Giraudon, 2000). Ce déplacement d'enjeux est défini par Giraudon comme « venue shopping through policy making » - en d'autres mots « les négociations en vue des accords de Schengen ont fourni aux hauts fonctionnaires européens le moyen de développer une politique de contrôle international de l'immigration échappant partiellement aux contraintes politiques nationales et relevant beaucoup moins des institutions communautaires que d'une coopération intergouvernementale souple fonctionnant à travers un réseau vertical d'experts » (Giraudon, 2000, p.1). C'est le passage des décideurs nationaux à un nouveau cadre politique de l'UE et ce, afin de contourner les obstacles intérieurs (Kaunert, Léonard et Hoffmann, 2013) – donc pour Giraudon, l'utilisation du cadre intergouvernemental est une manière de se soustraire au pouvoir judiciaire (Giraudon, 2000). Des mesures sont prises de manière exceptionnelle sans l'intromission d'une cour de justice supranationale.

On peut donc noter des variables du niveau d'analyse étudié (Acteurs de sécurisation, position de pouvoir, sujet référent et objet référent) du processus de sécurisation.

- Second niveau : les actes

Les outils changent à travers les pratiques, les outils affectant inéluctablement les pratiques (Balzacq, 2010). Schengen a mené à un durcissement des frontières extérieures avec l'abolition des frontières intérieures (Weber, 2009). Ici on note la

quatrième racine du niveau acte : « là où sont les politiques générées par la sécurisation », la polarisation sur le contrôle des frontières extérieures a et demeure la mesure visant à protéger le référent, l'UE. Dû à ces enceintes intergouvernementales qui ont invariablement associé dans leurs travaux des couples conceptuels tels que circulation/sécurité et immigration/menace, la figure de l'immigrant menaçant s'est ancrée progressivement.

On observe donc un transfert de de la libre circulation économique à celui de la sécurité car la suppression des frontières pose des problèmes à l'ordre public. Pour Huysmans, cette relation a été si bien constituée qu'on la considère aujourd'hui comme « le bon sens » (Huysmans, 2006, p 69). D'ailleurs, on note dans les textes du traité que la migration irrégulière est qualifiée d'illégale, « cela présente un caractère stigmatisant (Icard et Olivier Le Prince, 2017). On relève comme l'explique différents auteurs tels que (Doty, 1996 ; Marie, 1988 ; Ugur, 1995) que à partir des années 70, la rhétorique politique a de plus en plus lié « la migration à la déstabilisation de l'ordre public » (Huysmans, 2000, p.754). Par exemple au Royaume-Uni, début des années 1970, « agression » était devenue virtuellement synonyme de « criminalité noire » (Solomos, 1993 cité dans Den Boer, 1998, p.4) qui a d'ailleurs été reprise dans d'autres pays. A la même époque, « le commissaire Nordholt de la police d'Amsterdam, a soutenu que la moitié des agressions et des vols était le fait de jeunes d'origine antillaise et surinamaïse, en raison du chômage de longue durée » (Den Boer, 1998, p. 4). Notons dans ces deux exemples les variables du premier côté racine du niveau d'analyse acte avec d'abord une métaphore et ensuite l'utilisation de stéréotypes.

Une dernière illustration du niveau acte, « le 3 juillet 1974, le gouvernement de Jacques Chirac annonce la suspension officielle de l'immigration » (Giraudon, 2011, p.775), selon Virginie Giraudon, il l'utilise cette décision pour justifier a posteriori le ralentissement économique qui en plus était utilisé pour endiguer le franchissement des frontières. Ici on note que Chirac sécurise dans le secteur économique.

- Troisième niveau : le contexte

C'est dans les années 1980 que l'immigration se politise via la question de l'asile, on parle même d'une confusion entre immigration et asile – notons d'ailleurs qu'un lien est réalisé entre l'immigration clandestine et les demandes d'asile. La présidence

autrichienne affirme : « Ces dernières années, la forte augmentation du nombre d'immigrants clandestins (et donc de demandeurs d'asile potentiels) capturés a révélé la nécessité croissante d'inclure leurs empreintes digitales dans le système » (Statewatch, 1998 dans Huysmans, 2000, p.755).

Notons ici, comme l'explique Balzacq, que « la sécurité, ou du moins sa force illocutoire, remodèle le contexte dans lequel elle se produit. Ce qui est essentiel ici, c'est le pouvoir abductif des mots. En effet, en tant qu'outil abductif, le concept de sécurité permet d'activer un nouveau contexte ou de convertir le contexte existant en quelque chose de différent. En ce sens, les énoncés de sécurité fonctionnent comme des instructions pour la construction et l'interprétation de la situation » (Balzacq, 2010, p.40).

Aussi, par cette menace elle justifie des mesures importantes, telles que la nécessité d'augmenter les empreintes dans le système, comme l'explique Balzacq : « L'argument principal est que, au-dessus et en-dessous du « niveau » discursif, se profilent des processus de sécurisation subtils mais décisifs que seule une approche par des pratiques peut révéler. Selon Reckwitz (2002), les « pratiques » sont un type de comportement routinier constitué de plusieurs éléments interconnectés (Balzacq, 2010, p.26).

Notons ici que dans la théorie de Balzacq le concept des outils de sécurité développé est intéressant pour notre analyse dans les pratiques de sécurité (dans le niveau deux). Autrement dit de quelle manière la sécurisation se matérialise dans la société : soit constellation de pratiques (on l'a vu à travers le double principe ouverture intérieure et fermeture extérieure des frontières) et d'outils ; soit ici « à travers cette nécessité qu'ils soulignent d'inclure les empreintes digitales dans le système » (Huysmans, 2006, p.755).

- Les outils de sécurité

Les outils de sécurité sont les outils sociaux à travers lesquels les spécialistes de la sécurité ou de l'(in)sécurité réfléchissent à un danger. Ils contribuent à la prise en compte des pratiques de sécurité. Les outils reposent sur une forme de connaissance de base sur une menace et sur la manière dont elle doit être affrontée. Balzacq définit

« les instruments de la sécurisation comme un « dispositif » social et technique, identifiable, comportant une image de menace spécifique à travers laquelle l'action publique est configurée pour traiter un problème de sécurité » (cf. Linder et Peters, 1984 ; Salamon 2002: 19 ; Lascoumes et Galès, 2004 dans Balzacq, 2010, p.51).

Les outils de la sécurisation reconfigurent l'action publique, dont le but premier est de résoudre les problèmes identifiés comme des menaces. Les outils incarnent une image spécifique de la menace et, dans une large mesure, l'action appropriée pour y répondre (Balzacq, 2010). La connaissance des instruments de sécurité et de leurs attributs reflète en partie la menace à laquelle l'action publique est censée réagir. En outre, il révèle les préférences politiques et la direction de l'action.

Toutes les bases de données Justice et affaires intérieures de l'Union européenne (UE) exigent la collecte, le stockage et l'échange d'informations. La nature des informations collectées, la durée de stockage et les conditions dans lesquelles elles peuvent être varient considérablement selon la législation d'un pays membre à l'autre. Les bases de données de la justice et des affaires intérieures de l'UE non seulement quantifient, mais catégorisent également les personnes qui entrent et se déplacent dans l'espace de l'UE, tout en utilisant une méthode particulière de contrôle : repérer et localiser les personnes dont les données sont stockées.

De manière générale, les pratiques de sécurité concernent essentiellement deux types d'outils : les instruments de réglementation et les instruments de capacité.

Pour les instruments réglementaires, le point de départ est que les outils de réglementation cherchent à « normaliser » le comportement des individus cibles (par exemple, la réglementation, la constitution, etc.). Les instruments politiques de ce type visent donc à influencer les comportements des acteurs sociaux en permettant à certaines pratiques de réduire la menace ; en interdisant certains types d'activités politiques transformées en menace (ex : rassemblements religieux, groupes de pression... et certainement ceux attirés aux mouvances islamistes ou autres tels que les kurdes de Belgique etc.); en promouvant certaines perceptions de menace - par exemple, depuis 2002, presque tous les documents sur l'immigration illégale et l'asile (dans les pays occidentaux) ont un lien étroit avec le terrorisme (Balzacq et Carrera 2005; Balzacq et al. 2006 dans Balzacq, 2010). Certains individus rentrent dans l'UE

avec des documents de type titre de séjour, ou encore visa, carte d'identité etc... qui peuvent être des documents volés. L'assassinat du commandant Massoud en Afghanistan a notamment eu lieu grâce à un vol de passeports belges (Delepierre, 2001). Depuis la sécurité de ce type de document est renforcée avec la création de banque de données idoines pour améliorer cette sécurité comme par exemple SIS (système d'information Schengen) Eurodac¹⁰, ou encore SIENA¹¹. Cela concerne les pays membres de l'espace Schengen.

Les instruments de réglementation : sont donc a) des bases de données communes (SIS, SIENA, Eurodac...) mise en place pour une meilleure coordination qui se fait via Europol et, des b) réglementations juridiques. Maintenant nous avons dans ces instruments l'établissement d'un parquet européen qui peut délivrer des mandats européens exécutés par les polices nationales des Etats membres ; En effet, c'est Europol qui coordonne en se mettant en rapport avec les autorités du pays en question et les polices nationales exécutent (les policiers européens n'existant pas encore). Europol a maintenant les capacités de coordonner des grosses opérations sur plusieurs pays. L'exemple le plus criant pour mieux coordonner et coopérer dans l'échange d'information est la création de centre commun de police et douane CCPD (centres de coopération policière et douanière) qui a pour objectif de partager toutes les bases de données sous l'égide d'Europol et ne permettent plus l'abus des faiblesses administratives mises en place par les barrières des frontières. (C'est pour ça également que le parlement européen a mis en place un parquet fédéral européen qui peut délivrer les mandats et les faire exécuter partout dans l'Espace Schengen).

Avant ces instruments il faut comprendre qu'il n'y avait pas de partage de données systématiques et donc, par exemple en Espagne si quelqu'un entraînait avec de faux documents belges, cela ne pouvait pas être repéré, car la police avait seulement accès

¹⁰ Eurodac est un système d'information établi pour la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins. Cette base de données mise en place dans l'Union européenne et opérationnelle depuis le 15 janvier 2003, il a pour objet de contribuer à déterminer l'Etat membre qui, en vertu de la convention de Dublin, est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans un Etat membre et de faciliter à d'autres égards l'application de la convention de Dublin (Eurodac, 2019)

¹¹ « *Secure information exchange network application* » : Système d'échange d'information sécurisé (Europol, 2019).

à la banque de données de son pays. Aujourd'hui les banques de données communes permettent de repérer directement des documents volés dans Schengen.

Dans les outils de réglementation le parlement européen a créé Frontex et d'autres agences tels que EASO (European Asylum Support Office) etc...

Nous comprenons que tous ces outils ont pour objectif de renforcer la sécurité et, de cette manière ils promeuvent des perceptions de menace et, créent des liens entre terrorisme et immigration illégale et demandes d'asile.

On entend par outils de renforcement de capacités les ressources des différents organes mis en place comme par exemple le personnel de Frontex et leurs formations etc.....

Pour Balzacq, ce qui rend les instruments de réglementation si attrayants est qu'ils fournissent souvent le cadre dans lequel fonctionnent les outils de renforcement des capacités. Les outils de renforcement des capacités font souvent appel à des compétences de mise en capacité, c'est-à-dire des compétences permettant aux individus, groupes et agences de prendre des décisions et de mener des activités ayant une probabilité raisonnable de succès (Ingram et Schneider, 1990 dans Balzacq, 2010). Alors que les outils de régulation concernent essentiellement les processus de gouvernementalité, les outils de capacité sont des modalités spécifiques permettant d'imposer une discipline externe à des individus et à des groupes (comparer Boswell 2007 et Neal 2009 dans Balzacq, 2010). En ce sens, les outils de renforcement des capacités incluent, entre autres, des informations (personnelles et non personnelles), de la formation, de la force et d'autres ressources nécessaires pour atteindre des objectifs politiques.

Second cas : la perception d'une crise migratoire

Dans le processus de sécurisation, la théorie de Balzacq spécifie que la partie du *speech act* est importante mais le contexte et les facteurs spatio-temporels doivent être adaptés. On va retrouver ici le niveau des acteurs, mais aussi les actes et le contexte à travers le discours.

Dans l'UE des années 2000, les niveaux d'immigration sont restés similaires aux années 1990, la situation socio-économique de nombreux immigrants semble s'être améliorée plutôt qu'aggravée. Cependant, les années 2000 ont été marquées par une montée en puissance de la politisation et de l'intégration, une réaction brutale contre le multiculturalisme, une montée des sentiments anti-immigrés et, dans certains pays, des partis anti-immigration. Cela a été déclenché, en partie, par des événements internationaux comme les attentats du 11 septembre à New York et à Washington, les attentats de 2004 à Madrid et ceux de 2005 à Londres. Plus généralement, on constate en Europe un sentiment d'urgence croissant car les stratégies pour faire face à la migration et à la diversité ont échoué (Scholten et Van Nispen, 2015). Plus ou moins à la même époque, on constate que la perception d'une « crise migratoire » européenne prend racine dans les récits nationaux. La « crise » est souvent prise au sens large, elle suscite des préoccupations quant aux niveaux et aux types d'immigration ainsi que des préoccupations concernant l'intégration des groupes et des catégories de migrants. Ce qui constitue précisément la crise migratoire et les changements par rapport aux périodes antérieures, reste souvent vague et abstrait (Scholten et Van Nispen, 2015). En 2011, les dirigeants des trois plus grands pays européens (Sarkozy, Merkel et Cameron) ont tous annoncé l'échec du multiculturalisme (Scholten et Van Nispen, 2015). Merkel en août 2011 (Hadden, 2011), Sarkozy le 11 février 2011 (The Telegraph, 2011) et Cameron le 5 février 2011 (BBC, 2010), mais également le premier ministre norvégien (Hadden, 2011) et enfin l'espagnol Jose Maria Aznar en mars 2011 (The Telegraph, 2011). Nous constatons que les acteurs de la sécurisation, les chefs d'États et des gouvernements s'adaptent au contexte à un moment propice, au moment où on parle de crise migratoire sur fond d'attentats terroristes. Le public est donc réceptif à ces déclarations. Vertovec et Wessendorf montrent que la perception de « crise » était l'un des principaux moteurs de la réaction contre le multiculturalisme à travers l'Europe (Vertovec et Wessendorf, 2010, Scholten et van Nispen, 2015).

Balzacq donne une place centrale aux développements externes dans les processus de sécurisation. En particulier, une grande partie de ce qui se passe dans le domaine est négligée par une vision internaliste du contexte. Le fait est que, pour attirer l'attention du public sur un événement ou un développement considéré comme dangereux, les

paroles de l'agent de sécurisation doivent entrer en résonance avec le contexte dans lequel ses actions sont regroupées. Alors que l'EC insiste sur le fait que la notion de sécurité modifie le contexte en vertu d'une application réussie des règles de comportement d'un acte de langage (acte illocutoire), Balzacq suggère au contraire que pour gagner un public, les déclarations de sécurité doivent, en général, être liées à une réalité extérieure (2010). Par conséquent, le succès, c'est-à-dire la possibilité de rassembler l'assentiment du public (effet perlocutoire), dépend de la question de savoir si la conjoncture historique rend le public plus sensible à sa vulnérabilité. Cela tend en outre à souscrire à l'idée que le public accepterait la description des menaces déployées par les élites et que la sécurisation se réalisera avec succès, si la période est perçue comme *mauvaise* (Balzacq, 2010).

Il est intéressant de noter par exemple qu'au moment de la déclaration d'Angela Merkel, la première d'ailleurs des responsables européens à la faire, une enquête suggère que plus de 30% des personnes des allemands pensent que le pays est « envahi par les étrangers ». L'étude - réalisée par le groupe de réflexion de la Fondation Friedrich Ebert - a également montré qu'à peu près le même nombre de personnes pensaient que quelque 16 millions d'immigrés allemands ou de personnes d'origine étrangère étaient venus dans le pays pour profiter de ses avantages sociaux (Evans, 2010). Il est clair que le contexte politique n'est pas neutre, Merkel est sous pression dans son propre clan et s'adapte peut-être au contexte à des fins d'électorat pour son parti (Evans, 2010).

Ces déclarations des chefs d'Etats et de gouvernements ont également pour objectif de toucher les émotions fortes des citoyens (notons ici dans le niveau d'analyse acte, l'utilisation des émotions). De plus chacune à leur manière, ces déclarations ont ainsi contribué à faire de « l'échec du multiculturalisme » un objet de sens commun, qu'on accepte tel quel (Joseph Heath 2014, dans Mathieu, 2016).

Revenons à notre étude de cas sur la crise migratoire.

Certains parlent de crise avec un million de migrants illégaux ; on pose ici la question de savoir pourquoi, ou par rapport à quoi, 1 million d'entrées serait beaucoup. Dans ce contexte c'est l'usage des chiffres, la manière dont ils sont construits, sélectionnés,

mobilisés et interprétés qui est parlant. C'est la manière de labelliser l'immigration comme un problème. Les uns pensent qu'il faut, malgré tout, prendre la part du « fardeau », les autres qu'on ne peut pas l'assumer. Des deux côtés, on part d'un consensus largement questionnable : l'immigration pèse et pose problème » (Akoka, Carlier et de Coussemaker, 2017). Dans les faits on constate par exemple qu'en 2013, l'immigration vers l'UE (régulière, migrants sans papiers et requérants d'asile) se chiffre à tout juste un pourcent par an de la population résidente de l'UE, laquelle représentait un peu moins de 500 millions en 2012. 1,2 million de migrants (soit environ 0,2 pourcent de la population de 2013), entre 1,9 et 3,8 millions de migrants sans papiers (soit entre 0,25 pourcent et 0,8 pourcent de la population totale de l'UE, estimation de 2008) (Triandafyllidou, 2009) et 450 000 requérants d'asile vers l'UE en 2013, « dont 136 000 (soit 0,02 pourcent) ont reçu une forme de statut de protection, quelle qu'elle soit » (Union européenne, 2018), (Zetter, 2014, p.75). L'UE a connu en 2015 et 2016 un afflux exceptionnel de centaines de milliers de migrants arrivant par la Méditerranée, fuyant pour la plupart la guerre et l'insécurité dans leurs pays. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM dans RTBF, 2017), plus d'un million de personnes sont arrivées en 2015, dont plus de 850.000 via les côtes grecques, venant en large majorité de Syrie (56%), d'Afghanistan (24%) et d'Irak (10%). Pour présenter cette crise comme exceptionnelle, les chiffres ont été diffusés en valeur absolue (plutôt que relative), de manière décontextualisée et partielle (Colombeau, Clochard, 2017) « Cette utilisation des chiffres est l'un des rouages classiques de la construction de l'idée d'envahissement » (Colombeau, Clochard, 2017, p.30). Notons comme l'explique toujours les mêmes auteurs que « les propos alarmistes sur l'augmentation générale des demandes d'asile dans l'UE durant cette dernière décennie omettent que des tendances similaires ont existés depuis au début des années 1990. La totalité des demandes d'asile déposées dans l'UE ces dix dernières années représentent moins de 1% de sa population en 2016 (Colombeau, Clochard et AL, 2017, p. 30).

Donc nous sommes dans ce troisième niveau d'analyse de Balzacq, les actes, tout en considérant les *speech act* pour étayer notre analyse. Clochard, Akoka et *al.* ont montré qu'il y avait une instrumentalisation des médias avec une manipulation des cartes et

des discours¹² via les moyens utilisés pour renforcer auprès du public cette perception du migrant menaçant (2017). « Les images diffusées par les médias alimentent ces représentations en se focalisant sur le côté spectaculaire des arrivées – artificiellement concentrées dans les mêmes espaces cloisonnés qui fonctionnent comme des goulots d'étranglements – et en véhiculant l'idée que ce qui se passe à ces petites échelles est représentatif de l'échelle européenne tout entière » (Akoka, Carlier, et de Coussemaker, 2017, Comlombeau et Clochard, 2017). Dans l'instrumentalisation des discours, ou par exemple Nicolas Sarkozy comparait les migrants à une fuite d'eau en juin 2015, (Libération, 2015), Emmanuel Valls affirme que « Nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés » (Le Maitre, 2016) on trouve des chiffres extrapolés, sortis de leur contexte. Lagarde en janvier 2016 affirme que la crise des migrants en Europe compromet la survie de Schengen (Le Monde, 2016), Joachim Gauck le même mois, dit « l'Europe ne peut accueillir tout le monde » (Robin, 2016). Cela soulève des peurs et stimule l'assentiment du public pour prendre des mesures exceptionnelles (Frontex¹³, camps sur les frontières de l'Union (voir annexe 3) et, rétention des migrants en Lybie). Le public est au courant des conditions catastrophiques dans lesquels sont maintenus les migrants (Clochard, Akoka et *al*, 2017). La passivité ou le

¹² Certains chercheurs tels que Fowler et Van Dijk ont démontré que les médias de masse ont un impact indisputable sur l'opinion publique. Les médias jouent un rôle important dans la construction d'une vision du monde (Wodak & Meyer, 2009). Pour Van Leeuwen (1993, p. 193) « le discours [est un] instrument de pouvoir et de contrôle » tout autant qu'il est un « instrument de la construction sociale de la réalité » Actuellement, les médias de masse ayant un certain pouvoir discursif et symbolique représentent la source principale des connaissances d'opinions et d'attitudes dans les sociétés de l'information moderne (Van Dijk, 2000). Nous pouvons argumenter que les lecteurs ont la liberté d'interpréter bref, de contester et de rejeter ce qui est affirmé par les médias. Néanmoins, Van Dijk (1995) note que la population n'est pas nécessairement capable de reconnaître les stratégies implicites dans le discours ou de déceler des mensonges présentés comme des vérités. Pour Van Dijk (1993a), c'est particulièrement à propos des sujets « multiculturels » et « ethniques » que les spectateurs, les lecteurs ont une confiance aveugle dans les médias, qu'ils prennent comme des sources objectives. Les premiers éléments d'une situation sont généralement découverts dans les médias. Dès lors, il est aisé de manipuler les façons de penser, surtout dans des villes et les villages avec des minorités ethniques moindres où le public se réfère beaucoup aux médias lorsqu'ils donnent leur opinion (négative) sur la problématique (Van Dijk, 1989.) Le discours permet de servir d'outil idéologique dans la mesure où les représentations des différents groupes ethniques, culturels et sociaux qui y sont transmises contribuent à produire et à reproduire les relations de pouvoir entre les groupes en question. Les élites qui détiennent donc de ce pouvoir – peuvent de façon de façon implicite influencer la façon de penser de leurs concitoyens non-élites.

¹³ Notons que « l'augmentation du nombre des arrivées irrégulières s'explique aussi par l'augmentation de moyens alloués aux administrations (budget de Frontex a triplé en 3 ans) ou parce que les modifications des réglementations nationales et européennes en réduisant les possibilités d'accès légal produisent un nombre croissant d'irréguliers. Les conditions de ces chiffres et le manque de transparence créent la confusion entre le phénomène migratoire lui-même et l'activité de contrôle qui l'entoure (interpellations, contrôles aux postes frontières interceptions).

laisse faire montrent que la société semble s'aligner aux politiques gouvernementales ou en tout cas ne retrouve rien à redire. Nous sommes donc face à un processus de sécurisation réussi étant donné que la volonté de certains acteurs, développé dans un contexte spécifique, s'est mutée en mesures coercitives à l'encontre des flux de migration.

De manière générale, il apparaît que la volonté des acteurs s'adapte au contexte par moment et que par d'autres, c'est le contexte qui s'adapte à leur volonté. Comme le précise Balzacq, il y a codépendance entre ces deux mouvements : « la sécurisation n'est pas nécessairement le résultat d'une conception rationnelle dans laquelle des objectifs sont fixés à l'avance, selon un ordre du jour prédéterminé » (2011, p.50).

Après avoir analysé *comment* les processus de sécurisation prennent place dans la société grâce à l'apport théorique de l'Ecole de Copenhague, au regard critique et aux outils conceptuels de Balzacq (rappelons ici que cette revue de la littérature est non exhaustive), ayant expliqué ces processus à travers deux mises en application de ces modèles, nous allons désormais tenter d'éclaircir *pourquoi* la sécurisation de la migration a lieu.

4 Les raisons du processus de sécurisation de l'immigration

Des auteurs comme Tsoulaka et Ceyhan ont démontré que « l'étranger » est désormais catégorisé en tant qu'être menaçant, aujourd'hui perçu comme un « criminel, fauteur de troubles, fraudeur économique et social, terroriste » (2002, p.26). Il faut comprendre que ces diverses représentations sociales négatives font partie des raisons qui incitent à la sécurisation de l'immigration, elles déterminent aussi le premier palier du processus de sécurisation, à savoir identifier la menace. En effet, les représentations négatives du migrant font partie des motivations qui vont émuler la sécurisation l'immigration. Ces représentations se trouvent dans plusieurs répertoires discursifs, mobilisant généralement la figure spécifique du « péril migratoire » (Duez, 2008, p.180). Il y a 4 figures du péril migratoire selon Duez : l'immigration clandestine comme (1) menace économique et sociale, (2) menace pour les identités, (3) menace criminelle et enfin, (4) menace pour la sécurité nationale (2008).

Afin d'approfondir cette question des motivations qui sous-tendent la sécurisation, nous allons l'étudier à trois niveaux d'échelle d'analyse.

4.1 Niveau sociétal

Comme nous l'avons vu la perception par la société d'une menace issue de l'immigration est divisée surtout en 2 types d'une part, les menaces réalistes que l'on peut résumer comme menaces « à l'encontre de l'existence, du pouvoir (économique et politique) et du bien-être (physique et matériel) de l'in-group » (Pereira, Vala et Costa-Lopes, 2010, p. 1232). Pour reprendre les mots de Duez : « Le clandestin devient un concurrent du citoyen européen dans la compétition pour l'accès au marché du travail ou pour la répartition de certains biens sociaux (logement, emploi, système de droits...) » (2008, p 182). D'autre part, les menaces symboliques qui sont une atteinte à nos valeurs, à notre identité nos attitudes et nos coutumes par l'exogroupe (Pereira, Vala et Costa-Lopes, 2010).

Il est évident que les flux d'arrivée des migrants posent la question de la différence culturelle et religieuse, ressentie comme menace pour l'identité par certains (ces variables font partie de ce qui génère cette crainte de perdre son identité c'est pourquoi nous les mentionnons ici). Cette différence culturelle amène une nouvelle dimension,

elle légitimise les comportements et attitudes discriminatoires pourtant contraires aux principes de justice sociale prédominant dans notre société « de l'incapacité perçue des immigrants à s'adapter à la culture d'accueil » (Falomir-Pichastor, Gabarrot et *al*, 2007, p.407).

La perception de l'adaptabilité de l'immigré influencera la perception de la menace de l'identité nationale. Lorsque la menace est perçue comme une menace pour l'identité la norme discriminatoire bénéficie d'une forme de légitimité (Falomir-Pichastor, Gabarrot et *al*, 2007).

La figure du migrant se transforme en un danger qui menace l'existence, il remet en question la progression dite normale de la société (c'est-à-dire dans un environnement sans migrations). Cette crainte d'assimilation des immigrants, cette opposition, cette incohérence des modèles culturels et sociaux à l'intérieur d'une structure sociale risquerait d'annihiler l'identité nationale. Nous constatons que cela soutient une vision constructiviste des rapports intergroupes du lien entre l'identité nationale et l'attitude vis-à-vis des immigrants. La manière dont les autochtones perçoivent les immigrants et définissent leurs catégories établit des processus psychosociaux qui ont une incidence idéologique et politique et « cette perception établit le degré de légitimité des normes sociales soulignées dans le débat national ou dans la presse » (Falomir-Pichastor, Gabarrot et *al*, 2007, p. 413).

Waeber déplace l'objet référent de la sécurité vers la société, il élève l'Etat au statut d'objet indépendant. Pour lui la sécurité sociétale est « la capacité d'une société à persister dans ses caractéristiques essentielles face aux conditions changeantes et face à des menaces probables ou réelles » (Buzan, Weaver et De Wilde, 1998, p. 149). Il nous faut signaler la place importante de l'identité de groupe, c'est-à-dire idées que les groupes et leurs composants se font d'eux-mêmes, idées qui leur permettent de s'identifier comme membres d'une communauté. Nous constatons que la conservation de l'identité et la défense de la culture sont les préoccupations sécuritaires contemporaines. Par conséquent en optant pour le concept de sécurité sociétale, nous transformons l'identité et la culture en enjeux sécuritaires. Elles sont présentées comme une question essentielle (au sens premier), une chose à défendre face à un danger, à une menace (Ceyhan, 2002).

4.2 Niveau Étatique

Pour expliquer les motivations du processus de sécurisation nous mobilisons également le niveau Étatique car l'État demeure l'unité fondamentale quant à son rôle par rapport à l'immigration. Avant tout l'État tient à défendre sa souveraineté. L'État veut garder sa stabilité interne, et l'immigration peut être source d'instabilité et donc constituer une menace pour la sécurité des États. Sous l'angle réaliste d'ailleurs tout est perçu via l'intérêt national d'un État. Notons que les États forgent traditionnellement leur politique nationale d'immigration en réponse à leurs intérêts sécuritaires et économiques (Rudolph, 2003 cité dans Adamson, 2006). En effet, à partir du XVe siècle, depuis le développement de l'État moderne, les gouvernements ont considéré que le contrôle de leurs frontières constituait le noyau de la souveraineté (Adamson, 2006). Ce principe de souveraineté territoriale demeure essentiel aujourd'hui pour un État et dans le droit international. Autrement dit, la survie d'un État se résumerait au maintien de sa souveraineté (Waever, 1996 cité dans Arcudi, 2006, p 5).

Selon l'approche réaliste, les migrations internationales peuvent changer la composition nationale d'un État d'un point de vue ethnique (Weiner, 1995). La migration peut modifier l'équilibre nationale dans les États multiethniques et ainsi précipiter un changement dans l'équilibre du pouvoir politique. Pour les pays un afflux important de migrants pose la question de savoir ce que les pays peuvent, doivent exiger de ces immigrants, c'est-à-dire la question des critères d'admission. La littérature nous enseigne également que de nombreux gouvernements craignent, si les migrants et les réfugiés appartiennent à un groupe de nationalité étrangère ou s'ajoutent au nombre de minorités, que la domination politique, économique, sociale et culturelle de la majorité s'érode (Weiner, 1995). La question de l'intégration et les contrôles aux frontières deviennent ainsi liés car le gouvernement considère qu'un afflux continu non souhaité alimente les angoisses des citoyens, ce qui rend plus difficile l'acceptation des migrants existants et de leurs enfants par la communauté.

Une autre menace associée à la figure du migrant est celle de la révolte. En effet, les flux migratoires irréguliers peuvent être perçus comme un facteur d'instabilité pour le marché de l'emploi car ils sont souvent associés au développement de l'économie

informelle, et donc à une perte des acquis sociaux (Duez, 2008). Tout cela peut donc être considéré par l'État comme menaçant ce qui l'entraîne à sécuriser. Dans le cas de l'UE, il y a eu une communautarisation des politiques migratoires – la libéralisation du marché de l'emploi au niveau supranational et l'immigration irrégulière ont certainement contribué à exacerber ce sentiment – mais le principe reste le même.

La sécurité nationale est fondamentale pour un État et, lorsque le migrant est associé aux réseaux terroristes transnationaux, il représente un danger pour la sécurité étatique. Cela est reflété discursivement par l'utilisation de termes tels que l'ennemi intérieur (Ceyhan, 2001). Une étude de Jef Huysmans a examiné les débats parlementaires qui ont eu lieu au Royaume-Uni depuis le 11 septembre 2001 et qui ont explicitement établi un lien entre le terrorisme et l'immigration, l'asile ou le refuge. Ses conclusions montrent « que l'asile en particulier et les migrations en général constituaient un élément important dans la définition de la lutte contre le terrorisme ». Ce lien a été créé principalement avec l'introduction de la loi de 2001 sur la lutte contre le terrorisme, la criminalité et la sécurité (ATCSA) (Huysmans, 2005 cité dans Spencer, 2005, p.4).

Ici contrairement au criminel dont la motivation est individuelle, le terroriste veut déstabiliser les sociétés, les fondements politiques de l'État. C'est ainsi que la sécurisation des frontières a la volonté de prévenir la menace terroriste (Duez, 2008). Comme on l'a vu, ce lien immigration/terrorisme apparaît très tôt pendant les travaux du Groupe Trevi qui systématisaient déjà la prévention des menaces terroristes provenant du Moyen-Orient avant le 11 septembre 2001 (Duez, 2008). Il faut noter que cette méfiance peut aussi s'exercer à l'encontre des nationaux.

Même si notre Paper nous restreint par sa longueur, nous aimerions faire comprendre succinctement, les motivations du processus de sécurisation de l'immigration à un niveau plus global.

4.3 Niveau systémique de relations internationales

Pour ce faire, nous allons étudier ces conséquences au niveau des relations inter-étatique, à savoir comment cette sécurisation modifie les relations qu'ont les États entre eux.

Les relations inter - étatiques

La façon dont les pays traitent leurs propres populations - jadis comme une affaire essentiellement interne - est devenue une question de relations internationales non seulement parce que les droits de l'homme sont désormais une question mondiale, mais aussi parce que les gouvernements peuvent imposer des réfugiés pour les autres (Weiner, 1995 ; Baddie, 1993).

Les questions relatives aux migrations peuvent être le sujet de désaccord, voire de tension entre les Etats. Par exemple, l'accueil d'opposants politiques n'est pas un acte neutre du point de vue diplomatique, cela peut impacter la politique étrangère de l'Etat d'accueil ou de départ. Ainsi, le gouvernement du pays d'origine peut mettre en place de mesures de rétorsion à l'encontre du pays d'accueil. Et inversement, un pays d'accueil peut accueillir les immigrants d'un pays donné, cela peut être une manière de dénoncer le régime politique de ce dernier. Étant donné les enjeux de sécurité, les intérêts nationaux et l'attachement des gouvernements à leurs préservations, les migrations peuvent moduler la configuration et les rapports interétatiques. Les pouvoirs publics ont souvent poussé tel ou tel groupe vers les procédures d'asile ou d'immigration en fonction de présupposés et de considérations politiques, économiques et surtout diplomatiques. Afin d'illustrer notre propos prenons pour exemple deux cas où la politique migratoire française apparaît incohérente, voire contradictoire. Premièrement la politique envers les réfugiés yougoslaves dans les années 60, deuxièmement celle à l'égard des *boat people*.

Dans les années soixante, le ministère des Affaires étrangères avait signifié à l'OFRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) que le nombre de réfugiés yougoslaves admis était trop important car il avait un impact négatif sur ses relations diplomatiques. L'OFRA a alors diminué drastiquement le nombre de réfugiés yougoslaves admis sur le territoire français. La France et la Yougoslavie ont négocié des accords de main d'œuvre quelques années plus tard et les Yougoslaves, ayant accès au marché du travail français, ont cessé de demander l'asile (Akoka, Carlier et de Coussemaker, 2017).

Pour les *boat people*, la France a mis en place des critères laxistes par rapport à la Convention de Genève ainsi que des aides pour les aider à s'intégrer s'ils choisissaient d'immigrer sous le statut de réfugiés ; 99, 98% d'entre eux étaient alors acceptés. Cette politique a été mise en place afin de pouvoir dénoncer plus facilement les régimes communistes installés dans la péninsule indochinoise. (Akoka, Carlier et de Coussemaker, 2017).

Si nous examinons les mouvements de populations contemporains, ils démontrent que les pays d'émigration ont plus de contrôle sur les flux de population qu'il n'est admis (Weiner, 1995). L'émigration et les flux de réfugiés peuvent représenter des politiques délibérées de la part des pays d'envoi. Comme le dit Weiner, il est naïf de penser que les flux de réfugiés sont seulement les conséquences non intentionnelles de bouleversements internes ou de crises économiques (1995). Penser cela c'est ignorer l'ardeur de certains gouvernements à réduire ou éliminer certaines classes sociales et groupes ethniques et influencer sur la/les politique(s) d'autres États. Certains gouvernements encouragent l'émigration afin d'atteindre divers objectifs macroéconomiques. Un de ceux-ci est de soulager partiellement le chômage. En plus d'être un moyen d'atténuer les pressions sur l'emploi, la migration a également profité aux pays par le biais des envois de fonds.

Les flux financiers provenant de la diaspora revêtent une grande importance économique pour le pays d'émigration et sont un facteur à prendre en compte dans l'élaboration des politiques gouvernementales visant à encourager les personnes à partir à l'étranger pour trouver un emploi. Un troisième motif économique invitant les gouvernements à encourager l'émigration est qu'elle peut constituer un instrument permettant à l'État de ne pas supporter les coûts, tant politiques qu'économiques du bien social. Les pays en développement qui encouragent l'émigration s'opposent aux restrictions imposées à l'immigration par les pays industriels et recherchent des alliances politiques dans les pays d'accueil pour assurer un accès continu. Ainsi, le resserrement des restrictions à l'immigration par les avancées des pays industrialisés peut devenir une source de conflit entre pays d'origine et pays d'accueil.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les stratégies de dissuasion et de prévention des gouvernements peuvent mettre les pays sur une voie conflictuelle, en particulier

lorsque les États imposent des sanctions ou brandissent la menace d'une intervention militaire pour changer le comportement interne d'un autre gouvernement (ou pour changer le gouvernement), événements qui incitent les gens à partir. De plus les politiques migratoires elles-mêmes sont devenues une question de négociations internationales et conflits entre les pays d'accueils et d'envois (et les pays d'accueils entre eux) tels qu'on peut le remarquer avec les pays de l'Union par exemple. Les obligations traditionnelles de l'État vis-à-vis de leurs propres citoyens vivant à l'étranger sont également devenues plus complexes, non seulement à mesure que leur nombre augmente, mais aussi à mesure que les communautés de migrants sont devenues des diasporas, des communautés dont les membres ont la citoyenneté dans un pays et qui lient leur affection à un autre.

Les décisions des pays en matière de migration et de réfugiés ont clairement des implications pour les autres. C'est pour ces raisons que les questions relatives aux migrations et aux réfugiés sont devenues une question de politique internationale élevée qui a attiré l'attention des chefs d'État et de gouvernements, des cabinets et des ministères clés impliqués dans la sécurité internationale et les relations extérieures de la défense (Weiner, 1995).

Conclusion

Il est certain que la perception récurrente de crise migratoire en Europe n'est pas liée à des flux incontrôlables mais plutôt à une sécurisation de l'immigration. On se rend compte que même lorsque le migrant est adapté, qu'aucun changement spectaculaire n'est observé dans le nombre de migrants foulant le pied sur notre continent, comme on a pu l'observer à travers un des cas d'application, une toute autre rhétorique apparaît dans les discours des élites politiques. L'instrumentalisation des différents vecteurs d'information est forte comme nous l'avons vu à travers plusieurs exemples. Il semblerait que depuis longtemps, le migrant sert aussi de « bouc émissaire » (Withol de Wenden, 1990, Akoka, Carlier et de Coussemaker 2017, Bigo 1998, Bourbeau, 2011) pour des problèmes autres de la société (crise économique ...). L'évolution de la construction de l'UE semble s'être développée en parallèle d'un processus de sécurisation avec des moyens de coercitions à l'encontre des demandeurs d'asile toujours plus forts. La latitude des demandeurs d'asile pour immigrer en Europe semble devenue presque nulle et comme l'expliquent Clochard et Al « la place que l'enfermement administratif et toutes les formes de confinement que les étrangers occupent de façon croissante dans la politique migratoire de l'Union Européenne et de ses Etats membres, avec le cortège de violations des droits et de violences physiques et psychiques que cela entraîne [est important] » (2017, p.164). Soit les mesures exceptionnelles prises par les dirigeants de l'UE pour enrayer la « crise migratoire » qui comme ces mêmes auteurs l'expliquent « n'est rien d'autre qu'une crise de ses propres politiques de migration et d'asile » (p.164). D'après nos théories l'immigration est érigée au rang de menace (sujet référent) pour protéger la survie de l'UE (objet de référence) par un processus. Ce processus de construction sociale de la perception de menace de l'immigration a commencé depuis longtemps dans l'UE comme on a pu l'observer et, semble un processus en continu. Il est certain que l'individu par son existence même au sein d'un groupe peut percevoir l'autre comme menaçant ; menaçant pour son identité, pour l'identité de son groupe, mais aussi pour les ressources disponibles qui, pense-t-il, peuvent s'amoinrir et pourquoi pas disparaître tout comme son identité d'ailleurs, avec l'arrivée de l'autre, de cet exogroupe avec éventuellement une religion ou encore des coutumes ou des façons de vivre différentes. Cela fait partie des raisons pour lesquelles le concept de sécurité sociétale existe où

l'enjeu est de protéger l'objet référent. Soit la société du même sujet menaçant soit l'immigration. La théorisation de la sécurisation de l'immigration est issue des Etudes de Sécurité, où l'immigration n'avait jusqu'alors jamais été considérée sous l'angle sécuritaire ; elle l'est devenue par l'émergence du concept qui lui-même est apparu à la fin de la guerre froide, avec la fin de la bipolarité où d'autres menaces sont apparues (non pas qu'elles n'existaient pas mais, elles étaient au second plan, les deux blocs étant au premier). Ce double mouvement d'élargissement et d'approfondissement ont permis l'émergence de ce concept de sécurisation de l'immigration où les menaces prises en compte se sont élargies tout comme les entités dont la sécurité fait l'objet se sont diversifiées. Les approches critiques avec entre autres Balzacq, nous a permis de comprendre et d'évaluer qu'il est difficile de mesurer si le public légitimise les prises de mesures exceptionnelles par les agents sécurisateurs et ce, via nos cas d'étude. D'un niveau plus global, l'UE fait partie d'un contexte où les relations interétatiques sont importantes tout comme les flux migratoires passant d'un Etat à un autre. Chaque Etat, comme l'UE veut protéger sa souveraineté : qui rentre et qui sort de son territoire. Le chaos veut être évité. Le migrant semble pouvoir déstabiliser la structure des Etats par son nombre et surtout parce qu'on ne contrôle pas une immigration dite illégale, la figure du péril migratoire reste bien ancrée. Sachant en plus que les Etats peuvent en partie contrôler une partie des flux sortants de leurs territoires à des fins socioéconomiques.

Cette recherche nous permet de comprendre comment et pourquoi on a sécurisé l'immigration, Comme le dit Bourbeau, l'argument selon lequel les migrations représentent une menace à la sécurité d'un Etat, d'une société, d'une identité collective doit être énoncé et défendu ; « les migrations ne sont pas en soi une question de sécurité » (Bourbeau, 2013, p.32).

Il serait intéressant de continuer notre recherche sur plusieurs axes. Dans nos cas d'application, nous avons surtout limité nos agents sécurisateurs aux agents politiques or, de multiples agents peuvent participer à ces processus nous pensons aux agents médiatiques, à l'opinion publique ou encore aux entreprises privées de sécurité (Tsoulaka, 2010 dans Bourbeau, 2013). Un autre axe de recherche intéressant serait la dé sécurisation vu que, la sécurisation est socialement construite, il existe des études qui analysent les mécanismes de contestation qui y

sont liés tels que la dé sécurisation ou la résilience. Notons que cette dé sécurisation semble s'être transformée en champ d'études où, une question est « extirpée de la sphère sécuritaire et (re) définie comme une question politique (Bourbeau, 2013, p.33). Dans ce contexte, la résilience peut nous offrir des pistes d'analyse, surtout quand elle est vue à travers un continuum de trois sortes : « la résilience comme le maintien du statu quo, la résilience en tant que qu'ajustement marginal , et la résilience moteur d'un renouvellement (Bourbeau, 2013, p.33). Une population dans la peur de perdre son identité collective par l'arrivée de flux important de migrants pourrait par exemple favoriser la résilience pour assurer le statu quo et de cette manière supporter facilement les essais de sécurisation tentées par certains agents. L'identité collective, soit l'objet référent, serait de cette façon protégé par une stratégie de résilience qui vise donc le maintien du statu quo « face à des chocs exogènes » tels que l'arrivée réelle ou potentielle de migration massive » (Bourbeau, 2013, p. 33).

Annexes

Annexe 1

Définitions

Il existe un très grand nombre de terminologies pour désigner les personnes concernées par l'immigration. Notons que le choix d'utilisation parmi ces différents termes autour de l'immigration n'est pas neutre. En effet, le choix du terme opté par les journalistes, les scientifiques, les activistes et les officiels du gouvernement n'est pas impartial et est souvent révélateur d'une préférence normative.

Migrant : Selon l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM, 2019), s'entend de toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour (OIM, 2019). Notons qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant » au niveau international.

Réfugié : La convention de Genève définit le réfugié comme une personne qui « craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Akoka, Carlier et de Coussemaker, 2017). Un réfugié est une personne forcée de quitter son pays. Il est d'abord **demandeur d'asile**, le temps que sa situation soit étudiée et, s'il correspond aux critères de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, il obtient alors le statut de réfugié (Withol de Wenden, 2015).

Immigration et émigration : Le fait de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle (OIM, 2019). Plus brièvement, c'est l'action de venir s'installer et travailler dans un pays étranger, définitivement ou pour une longue durée. L'immigration est à prendre du point de vue du pays d'arrivée, l'émigration celui du pays de départ.

Flux migratoire (international) : Nombre de migrants internationaux arrivant dans un pays (immigrants), ou nombre de migrants internationaux quittant un pays (émigrants) pendant une période déterminée (OIM, 2019).

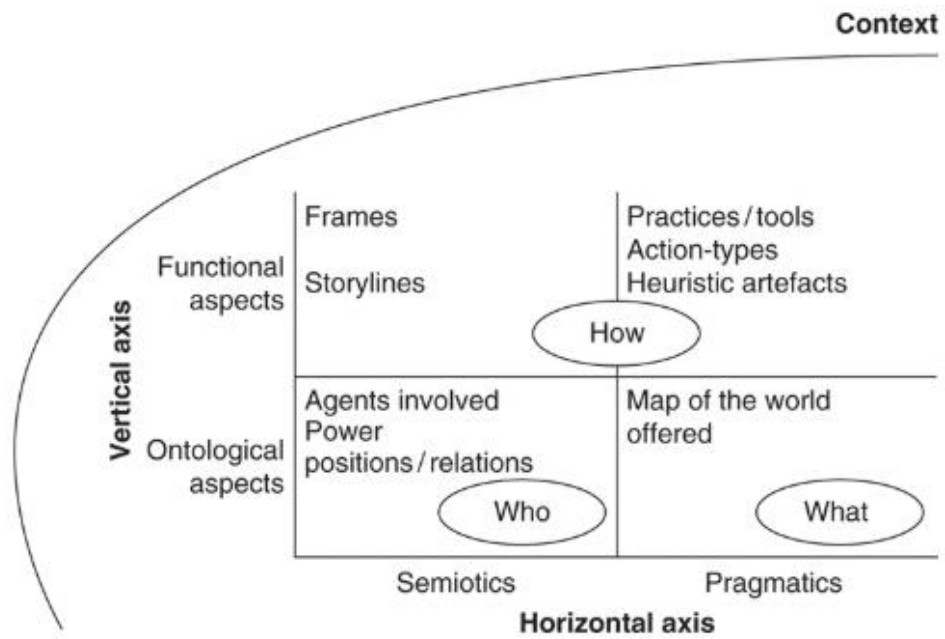
Nous allons définir également le concept de sécurité et les études de sécurité en quelques lignes, celui de sécurisation sera amplement expliqué ultérieurement.

Le concept de **Sécurité** : il existe de multiples définitions et, aucune n'est aujourd'hui acceptée unanimement (Liégeois, 2017). Néanmoins nous prendrons celle de Barry Buzan : « On entend par sécurité le fait d'être à l'abri de la menace et de la capacité des États et des sociétés de maintenir leur identité indépendante et leur intégrité fonctionnelle contre les forces du changement, qu'ils considèrent comme hostiles. La sécurité d'abord est la survie, mais elle inclut aussi raisonnablement une gamme subtile de préoccupations concernant les conditions de l'existence. Dans les cas où cet éventail de préoccupations cesse de justifier l'urgence du label « sécurité » (qui identifie des menaces suffisamment importantes pour justifier des mesures d'urgence et des mesures exceptionnelles, y compris le recours à la force) et s'inscrit dans les incertitudes quotidiennes de la vie est l'une des difficultés du concept (1991, cité dans Stone, 2009).

Les Études de Sécurité : La branche des relations internationales qui s'intéresse aux questions de sécurité. Elle se distingue par l'importance accordée à la question de l'usage de la force au sein des relations internationales (Liégeois, 2017). Ce sous domaine des RI « peut être vu comme une conversation unique entre différents interlocuteurs aux vues diverses voire contradictoires, mais qui porte sur le même sujet. (Buzan et Hansen, 2009, cité dans Liégeois, 2017).

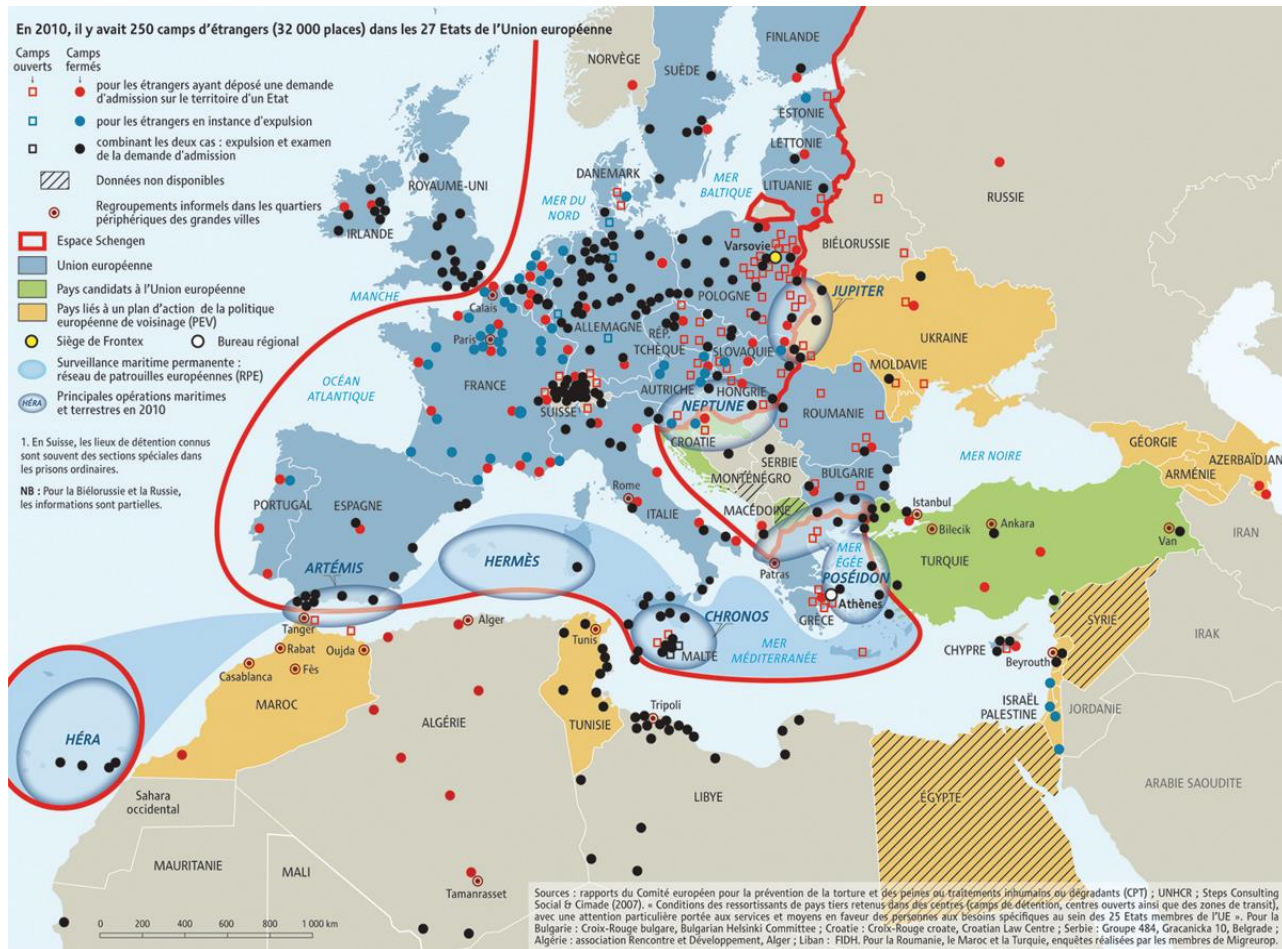
Xénophobie : « nous désignons l'ensemble des attitudes négatives envers les minorités ethniques, soit la définition classique du concept anglo-saxon d'*ethnic prejudice* (que traduit mal le français par "préjugé" » (Roux, 2008, p. 51).

Annexe 2



Balzacq, 2010, p 66.

Annexe 3



<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/externalisation>

L'Europe des camps. Multitude des lieux d'enfermement et de regroupement forcé des exilés.

Bibliographie

A. Monographies

- Bahba, J. (2018). *Can we solve the migration crisis?*. Cambridge : John Wiley & Sons.
- Balzacq, T. (2010). *Securitization theory: How security problems emerge and dissolve*. Londres : Routledge.
- Balzacq, T. (2015). *Contesting security strategies and logics*. Londres : Routledge.
- Battistella, D. (2015). *Théories des relations internationales*. Paris : Presse de Science Po.
- Buzan, B. (1991). *People, states and fear. An agenda for international security studies in the post-cold war era*. Colchester : ECPR Press.
- van Dijk, T. A. (1999). *Elite discourse and racism*. Newbury Park : SAGE Publications.
- Duez, D. (2008). *L'Union Européenne et l'immigration clandestine : De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles
- Ethier, D. (2010). *Introduction aux relations internationales*. Montréal : Presse de l'Université de Montréal.
- Fowler, R. (1991). *Language in the news: Discourse and ideology in the press*. Londres : Routledge.
- Huysmans, J. (2006). *The politics of insecurity, fear, migration and asylum in the EU*. Londres : Routledge.
- Miller, D. (2018). *Strangers in our midst – The political philosophy of immigration*. Cambridge : Harvard University Press.
- Ngemzue, A.B.L. (2008). *Les étrangers illégaux à la recherche de papiers*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Salès-Wuillemin, E. (2006). *La catégorisation et les stéréotypes en psychologie sociale*. Paris : Dunod.
- Triandafyllidou, A. (2009). *Irregular Migration in Europe: Myths and Realities*. London: Routledge.
- Waltz, K. (1979). *Theory of International Politics*. Berkeley: Waveland Press.
- Weiner, M. (1995). *The global migration crisis – challenge to states and to human rights*. New-York : Harper Collins College.
- Wihtol de Wenden. C. (2017). *La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris : Presses de Science Po.

B. Ouvrages collectifs

- Brewer, M. B. (2001). *Ingroup identification and intergroup conflict: When does ingroup love become outgroup hate ?*. Dans R. D. Ashmore, L. J. Jussim, et al. (dir), *Social identity, intergroup conflict, and conflict reduction* (p.17-41). Oxford : Oxford University Press.
- Bunyan, T. (dir). (1993). *Statewatching the new Europe, a handbook on the European state*. Londres : Statewatch
- Buzan, B., et Hansen, L. (2009). *The evolution of international security studies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Buzan B., Weaver O. et De Wilde J. (1998). *Security, a new framework for analysis*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.
- Clochard, O., Akoka, K. Colombeau et al. (2017). *Atlas des migrants en Europe, approches critiques des politiques migratoires*. Paris : Armand Colin.
- van Dijk, T. A. (1989). *Mediating racism: The role of the media in the reproduction of racism*. Dans R. Wodak (dir), *Language, power and ideology. Studies in political discourse* (p.199-226). DOI : 10.1075/ct.7.15dij
- Faniko, K., Bourguignon, D. et al. (dir). (2018). *Psychologie de la discrimination aux préjugés, de la théorie à la pratique*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Guiraudon, V. (1998). *Citizenship Rights for Non-Citizens: France, Germany, and The Netherlands*. Dans C. Joppke (dir), *Challenge to the Nation-State: Immigration in Western Europe and the United States*. DOI : 10.1093/0198292295.003.0009
- Icard, P. et Olivier Leprince, J. (dir). (2017). *Les flux migratoires au sein de l'Union européenne*. Bruxelles : Larcier.
- Jimenez, E. (2010). *Pourquoi l'immigrant est-il perçu comme une menace pour la sécurité nationale*. Dans J. Poupart, D. Lafortune, et al (dir), *Questions de criminologie* (p.187-197). Montréal : Presse de l'Université de Montréal.
- Kelstrup, M. et Williams, M. C. (dir). (2000). *International relations theory and the politics of European integration: Power, security, and community*. Londres : Routledge.
- Stephan, W. G., Ybarra, O. et al. (2009). *Intergroup theory threat*. Dans T. D. Nelson (dir), *Handbook of prejudice, stereotyping, and discrimination* (p. 43-59). New York : Psychology Press.
- Stephan, C. W. et Stephan, W. G. (1990). *Two social psychologies*. Belmont : Wadsworth Publishing Company
- Stephan, C.W. et Stephan, W.G. (1995). *Intergroup relations*. Boulder : Westview Press.
- Stephan, C.W. et Stephan, W.G. (2000). *An integrated threat theory of prejudice*. Dans S. Oskamp (dir), *Reducing prejudice and discrimination* (p.43-45). Mahwah : Lawrence Erlbaum Associates.

Stephan, W. G. et Renfro, C. L. (2002). The role of threats in intergroup relations. Dans D. Mackie et E. R. Smith, *From Prejudice to Intergroup Emotions* (p.191-208), New-York : Psychology Press.

Tajfel, H. et Turner, J.C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. Dans S. Worchel et W. Austin (dir), *Psychology of intergroup relations* (p. 7-24). Chicago: Nelson-Hall

Vertovec, S et Wessendorf, S. (). *The Multiculturalism Backlash*. European Discourses, Policies and Practices, 1st Edition. London :Routledge.

Wodak, R. et Meyer, M. (dir). (2009). *Methods of critical discourse analysis*. Londres : SAGE Publications.

C. Articles scientifiques

Abel, F. et Magni-Berton, R. (2013). Les dimensions contextuelles de la tolérance à l'égard des immigrés en France : effets de contact et de compétition. *Revue française de sociologie*, 54(1), 53-82. DOI :10.3917/rfs.541.0053

Adamson, F. (2005). Globalisation, transnational political mobilization and networks of violence. *Cambridge Review of International Affairs*, 18(1), 35-53. DOI: 10.1080/09557570500059548

Adamson, F. (2006). Crossing borders: International migration and national security. *International Security*, 31(1), 165-199. DOI: 10.1162/isec.2006.31.1.165

Akoka, K., Carlier, M. et de Coussemaker, S. (2017). Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité. *Revue Projet*, 360(5), 77-83. DOI :10.3917/pro.360.0077.

Arcudi, G. (2006). La sécurité entre permanence et changement. *Relations internationales*, 125(1), 97-109. DOI :10.3917/ri.125.0097.

Autin, F. La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner. *Préjugés & Stéréotypes* [En ligne]. Repéré à <http://www.prejuges-stereotypes.net/espaceDocumentaire/autinIdentiteSociale.pdf>

Badie, B. (1993). Flux migratoires et relations transnationales. *Études internationales*, 24(1), 7-16. DOI: 10.7202/703124ar

Balzacq, T. (2003). La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse. *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], 4(1). Repéré à <https://popups.uliege.be>

Balzacq, T. (2015). The "Essence" of securitization: Theory, ideal type, and a sociological science of security. *International Relations*, 29(1), 103-113. DOI: 10.1177/0047117814526606b

Bigo, D. (1998). Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ?. *Cultures & Conflits* [En ligne], 31-32, 13-18. DOI: 10.400/conflits.539

- Bigo, D. (1998). L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires. *Revue européenne des migrations internationales*, 14(1), 25-46. Repéré à www.persee.fr
- Bigo, D. et Guild, E. (2002). De Tampere à Séville, vers une ultra gouvernementalisation de la domination transnationale ?. *Cultures & Conflits* [En ligne], 45(1), 5-25. Répéré à <https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2002-1-page-5.htm>.
- Baldwin, D.A. (1995). Review: Security studies and the end of the cold war. *World Politics*, 48(1), 117-141. Repéré sur https://www.jstor.org/stable/25053954?seq=1#page_scan_tab_contents
- Bertossi, C. et Withol de Wenden, C. (2017). Introduction. *Hommes & migrations* [En ligne]. 1316, 6-7. Repéré sur <http://hommesmigrations.revues.org>
- Bourbeau, P. (2013). Politisation et sécuritisation des migrations internationales : une relation à définir. *Critique internationale*, 4(61), 127-145. DOI : 10.3917/cii.061.0127
- Ceyhan, A. (2001). Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance. *Cultures & Conflits* [En ligne], 4(44), 117-133. DOI : 10.4000/conflits.746
- Ceyhan, A. (2006). Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres. *Cultures & Conflits* [En ligne], 31-32, 39-62. DOI : 10.4000/conflits.541
- Ceyhan, A. et Tsoukala, A. (2002). The securitization of immigration in western societies: ambivalent discourses and policies. *Alternatives: Global, Local, Political*, 27, 21-39. DOI : 10.1177/03043754020270S103
- Cohen-Scali, V. (2006). Stratégies identitaires et attitudes à l'égard du travail de jeunes étrangers ou issus de l'immigration en apprentissage. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 70(2), 35-50. DOI : 10.3917/cips.070.0035
- Den Boer, M. (1998). Crime et immigration dans l'Union européenne. *Cultures & Conflits* [En ligne], 31-32(3). Repéré à <https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-1998-3-page-0.htm>.
- Devos, T. (2005). Identité sociale et émotions intergroupes. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 3(67-68), 85-100. DOI : 10.3917/cips.067.0085
- Ducrot O. (1979). Les lois de discours. *Langue française*, 42, 21-33. DOI : 10.3406/lfr.1979.6152
- Esses, V. M. et Dovidio, J. F. (2001). The immigration dilemma: The role of perceived group competition, ethnic prejudice, and national identity. *Journal of Social Issues*, 57(3), 389-412. DOI: 10.1111/0022-4537.00220
- Falomir-Pichastor, J., Gabarrot, F. et al. (2007). Influence normative, menace intergroupe et adaptabilité perçue des immigrés. *Bulletin de psychologie*, 491(5), 407-414. DOI :10.3917/bupsy.491.0407
- Frédéric, M. (1993). La sécurité environnementale : éléments de définition (Notes). *Etudes internationales*, 24 (4), 753-765. <http://doi.org/10.7202/703239ar>

Gabrielli, L. (2007). Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique : Un essai d'analyse. *Politique européenne*, 22(2), 149-173. DOI :10.3917/poeu.022.0149.

Guiraudon, V. (2011). Schengen : une crise en trompe l'œil. *Politique étrangère*, hiver (4), 773-784. doi:10.3917/pe.114.0773.

Giraudon, V. (2000). European integration and migration policy: Vertical policy making as venue shopping. *Journal of common Market Studies*, 38(2), 251-71. DOI: 10.1111/1468-5965.00219

Huysmans, J. (2005). Nexus terrorism-immigration/asylum/refuge in parliamentary debates in the UK: Commons Debates since 11 September 2001, Milton Keynes: ESRC project Migration, Democracy and Security in the New Security Challenges programme

Jimenez, E. (2013). La criminalisation du trafic de migrants au Canada. *Criminologie*, 46(1), 131-156. DOI : 10.7202/1015296ar

Kaunert, C., Léonard, S., et Hoffmann, U. (2013). Venue-shopping and the role of non-governmental organisations in the development of the European Union asylum policy. *Comparative Migration Studies*, 1(1), 179-200. DOI : 10.5117/CMS2013.1.KAUN

Kombila, H. (2016). Le respect des droits fondamentaux des migrants non ressortissants de l'Union européenne. *Informations sociales*, 194(3), 28-36. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-3-page-28.htm>

Koff, H. (2011). Fortress Europe or a Europe of fortresses? The integration of migrants in western Europe. *International Sociology*, 26(5), 710-710. DOI : 10.1177/02685809110260051406

Lahav, G. et Courtemanche, M. (2012). The ideological effect of framing threat on immigration and civil liberties. *Political Behavior*, 34(3), 477-505. DOI : 10.1007/s11109-011-9171-z

Léonard, S. (2010). EU border security and migration in the European Union: Frontex and securisation through practices, *European Security*, 19(2), 231-254. DOI : 10.1080/09662839.2010.526937

Math, A et Rodier, C. (2003). Union Européenne, Communautarisation des politiques migratoires entre fermeture des frontières et besoin de main d'œuvre. *Chronique internationale de l'IREs* [En ligne], 84, 166-184. Repéré à <http://www.ires.fr/index.php/publications/chronique-internationale-de-l-ires/item/3955-europe-communautarisation-des-politiques-migratoires-entre-fermeture-des-frontieres-et-besoins-de-main-d-oeuvre>

Macleod, A. (2004). Les approches critiques de la sécurité. *Cultures & Conflits* [En ligne], 54, 9-12. DOI : 10.4000/conflits.1525

Macleod, A. (2004). Les études de sécurité : Du constructivisme dominant au constructivisme critique. *Cultures & Conflits* [En ligne], 54, 13-51. Repéré dans <http://www.jstor.org/stable/23699201>

- Nivet, B. (2011). Union européenne : une dépolitisation propice au populisme. *Revue internationale et stratégique*, 84(4), 16-27. DOI :10.3917/ris.084.0016.
- Parant, M. (2003). Compte rendu de : La sécurité humaine. Une nouvelle conception des relations internationales. *Études internationales*, 34 (2), 315–318. DOI : 10.7202/009187ar
- Pereira, C., Vala, J. et Costa-Lopes, R. (2010). From prejudice to discrimination: the legitimizing role of perceived threat in discrimination against immigrants. *European Journal of Social Psychology*, 40, 1231-1250. DOI : 10.1002/ejsp.718
- Perrin, D. (2004). La nouvelle politique juridique de l'Europe en matière de contrôle et de limitation des migrations. *L'Année du Maghreb* [En ligne], 1, 117-137. Repéré à <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/287#tocto2n3>
- Piché, V. (2013). Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs. *Population*, 68(1), 141-164. DOI :10.3917/popu.1301.0153
- Roux, G. (2008). Xénophobie, « cultures politiques » et théories de la menace : Une Comparaison européenne. *Revue française de science politique*, 1 (58), 69-95. DOI :10.3917/rfsp.581.0069
- Rudolph, C. (2003). Security and the Political Economy of Migration, *American Political Science Review*, 97(4), 603–620. DOI: 10.1017/S000305540300090X
- Scholten, P. et van Nispen, F. (2015). Policy analysis and the “migration crisis”: Introduction. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 17(1), 1-9. DOI : 10.1080/13876988.2015.1006408
- Simonneau, D. (2015). Regard critique sur le label « études critiques de sécurité ». *Études Internationales*, 46(2-3), 147-166. DOI :10.7202/1035175ar
- Spencer, A. (2008). Linking Immigrants and Terrorists. *OJPCR: The Online Journal of Peace and Conflict Resolution* 8.1: 1-24. Repéré à www.trinstitute.org/ojpcr/8_1spencer.pdf
- Taguieff, P-A. (1989). Compte rendu de : Politisation de l'immigration et racisme. *Mots*, 18, 97-103. Repéré à www.persee.fr
- Thumerelle, J. (1992). Migrations internationales et changement géopolitique en Europe. *Annales de géographie*, 565, 289-318. Repéré à <https://www.persee.fr/>
- Tsoukala, A. (2002). Le traitement médiatique de la criminalité étrangère en Europe. *Déviance et Société*, 26(1), 61-82. DOI :10.3917/ds.261.0061.
- Vachet, M-S. (2018). Proposition de refonte du règlement « Dublin » : quelle efficacité pour quels enjeux?. *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 13. DOI : 10.4000/revdh.3382
- Valluy, J., Inrand, C. et al. (2005). L'Europe des camps, la mise à l'écart des étrangers. *Cultures & Conflits* [En ligne], 57.

- Van Dijk, T. A. (1995). Aims of critical discourse analysis. *Japanese discourse*, 1(1), 17-28. Repéré à <http://discourses.org/OldArticles/Aims%20of%20Critical%20Discourse%20Analysis.pdf>
- Van Dijk, T. A. (2000). New(s) racism: A discourse analytical approach. *Ethnic minorities and the media*, 37, 33-49. Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/dc0e/d424307e8c84360bac6d031d6bc299d92c19.pdf>
- Van Leeuwen, T. (1993). Genre and field in critical discourse analysis: A synopsis. *Discourse & Society*, 4(2), 193–223. DOI : 10.1177/0957926593004002004
- Wihtol de Wenden C. (1990). *Contre quelques idées reçues sur l'immigration*. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°49, 1990. Immigrés et autres. pp. 23-29; doi : <https://doi.org/10.3406/aru.1990.1559>
- Wihtol de Wenden, C. (2009). L'Europe, un continent d'immigration malgré lui. *Études* [En ligne], 410(3), 317-328. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-etudes-2009-3-page-317.htm>
- Wihtol de Wenden, C. (2015). Une nouvelle donne migratoire. *Politique étrangère*, 3, 95-106. DOI :10.3917/pe.153.0095
- Wihtol de Wenden, C. (2016). L'accord entre l'Union européenne et la Turquie : un jeu de dupes ?. *Esprit*, 5, 11-14. DOI :10.3917/espri.1605.0011
- Weber, S. (2009). D'un rideau de fer à l'autre : Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire. *Géocarrefour* [En ligne], 84(3), 163-171. DOI : 10.4000/geocarrefour.7405
- Williams, M. (2003). Words, Images, enemies: Securitization and international politics. *International Studies Quarterly*, 47(4), 511-531. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/3693634>

D. Working Papers

- Bent, M. (2011). Question d'Europe : Le malaise identitaire en Europe : comment répondre au défi lancé par le national-populisme ? (Publication n°205). Repéré sur <https://www.robert-schuman.eu>
- Garson, J-P. et Loizillon, A. (2003). *Europe et migrations de 1950 à nos jours*. Communication présenté à "The economic and social aspects of migration" à Bruxelles. Repéré à <http://www.oecd.org/fr/els/mig/15923784.pdf>
- Liégeois, M. (2017). Stratégie et sécurité internationale. *Université Catholique de Louvain*
- Mathieu, F. (2016). L'échec du multiculturalisme en Grande-Bretagne ? Une analyse conceptuelle, théorique et empirique des débats sur le multiculturalisme (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Laval.
- Moulin, M., Casman M-T. et al. (2006). *Migrations et vieillissements. Rapport d'expertise commandité par la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de la mise en œuvre de son programme Justice Sociale*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.

Pinto, R. et Debucquois, P. (2015). *Société immigration une menace ou une chance*. Bruxelles : Action Vivre Ensemble.

Russell, S. S., Organisations des Nations Unies, et Banque mondiale. (1993). *International migration in North America, Europe, Central Asia, the Middle East, and North Africa: Research and research-related activities*. Genève : Organisation des Nations Unies.

Zetter, R. (2014). *Documentation sur la politique de migration. Protection des migrants forcés Etat des lieux des concepts, défis et nouvelles pistes*. Oxford : Refugee Studies Centre, Berne : Commission fédérale pour les questions de migration CFM.

E. Documents officiels

Commission européenne. (2018). Semestre européen 2018 : évaluation des progrès accomplis dans les réformes structurelles, la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, et résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) n° 1176/2011. Rapport 2018 pour la Belgique (Publication SWD(2018) 200 final). Bruxelles : Commission européenne.

Direction générale des politiques externes de l'Union. (2014). *Politique migratoires de l'Union Européenne avec ses partenaires méditerranéens – L'impératif d'une plus grande mobilité*. Repéré à : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2014/457131/EXPO-AFET_NT\(2014\)457131_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2014/457131/EXPO-AFET_NT(2014)457131_FR.pdf)

FNUAP. (1993). *The 1993 state of the world population report*. New-York : Organisation de Nations unies.

OCDE. (2007). Chapitre 5. L'immigration peut contribuer davantage à la prospérité. *Etudes économiques de l'OCDE*, 19(19), 127-174. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-etudes-economiques-de-l-ocde-2007-19-page-127.htm>.

OCDE. (2013). *Perspectives des migrations internationales 2013*. Paris : Organisation de coopération et de développement économique. DOI : 10.1787/migr_outlook-2013-fr.

PNUD. (1994). Programme des nations unies pour le développement - Rapport des Nations Unies 1994. Repéré à http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf

F. Articles de presse

BBC. (2010). Merkel says German multicultural society has failed. *BBC*. Repéré à <https://www.bbc.com/news/world-europe-11559451>

BBC. (2011, 5 février). State multiculturalisme has failed, says David Cameron. *BBC*. Repéré à <https://www.bbc.com/news/uk-politics-12371994>

BBC. (2017, 26 février). Germany hate crime: nearly 10 attacks a day on migrants in 2016. *BBC*. Repéré à <https://www.bbc.com/news/world-europe-39096833>

Becchio, A. (2016, 1 février). 2015, l'année de la crise des migrants. *RFI*. Repéré à <http://www.rfi.fr/europe/20160101-focus-2015-annee-crise-migrants-aylan-turquie-syrie-frontex-merkel>

Chemin, A. (2018, 12 avril). Pourquoi migrer tue. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/12/pourquoi-migrer-tue_5284531_3232.html#Dg3YOww8xmdM66uW.99

Clochard, O. (2010, 1er juin). Quand l'Union Européenne enferme ses voisins. Les camps d'étrangers, symbole d'une politique [Billet de Blogue]. *Blog du Monde Diplomatique*. Repéré à <https://blog.mondediplo.net/2010-06-01-Les-camps-d-etrangeurs-symbole-d-une-politique>

Clochard, A et Rekacewicz, P. (juin 2010). L'Europe des camps d'enfermement. *Le Monde diplomatique*. Repéré à <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/externalisation>

De Gliniastry, J. (2017, octobre). Retour du Gaullo-Mitterrandisme ? Une certaine idée de la France. *Le Monde Diplomatique*. Repéré à https://www.mondediplomatique.fr/2017/10/DE_GLINIASTRY/58008

Descamps, P. (2018, juin). Bouleversement démographique en Europe. Paysage après la transition. *Le Monde diplomatique*. Repéré à <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/06/DESCAMPS/58771>

Duriez, J. (2018, 14 juin). Quels pays d'Europe accueillent le plus de migrants ?. *La Croix*. Repéré à <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Quels-pays-dEurope-accueillent-migrants-2018-06-14-1200947227>

Editorial. (2018, 30 juin). Immigration : le nouveau consensus européen. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/06/30/immigration-le-nouveau-consensus-europeen_5323611_3232.html

Esses, V. (2015, 4 mars). Migrants and asylum seekers are not a zero-sum game. *New Scientist*. Repéré à <https://www.newscientist.com/article/mg22530110-200-migrants-and-asylum-seekers-are-not-a-zero-sum-game/>

Evans, C. (2010, octobre). Merkel says German multicultural society has failed. *BBC*. Repéré à <https://www.bbc.com/news/world-europe-11559451>

Fiorina, J-F. (2016, 5 octobre). Les migrations une question géopolitique [Billet de Blogue]. *Les blogs du Huffington Post*. Repéré à https://www.huffingtonpost.fr/jean-francois-fiorina/les-migrations-une-question-geopolitique_b_9795170.html

Foucher, J. (2016, novembre). Un espace politique à géométrie variable. L'union Européenne au défi de ses frontières. *Le Monde diplomatique*. Repéré à <https://www.monde-diplomatique.fr/2016/11/FOUCHER/56768>

Hadden, G. (2011, 12 août). Multiculturalism failed, say European leaders. *PRI*. Repéré à <https://www.pri.org/stories/2011-08-12/multiculturalism-failed-say-european-leaders>

Jacquin, J-B. (2015, 1^{er} septembre). Les migrants, une chance pour l'Union européenne. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/10/les-migrants-une-chance-pour-l-economie-europeenne_4743046_3234.html

Knaebel, R. (2017, juillet). Comment l'extrême droite mène la bataille des idées. *Le Monde diplomatique*. Repéré à <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/07/KNAEBEL/57633>

Le Monde. (2015, 13 janvier). Manuel Valls : « Oui, la France est en guerre contre le terrorisme ». *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/01/13/manuel-valls-oui-la-france-est-en-guerre-contre-le-terrorisme_4555301_823448.html

Le Monde. (2016, 23 janvier). Face à la crise des migrants, Christine Lagarde alerte sur la survie de l'espace Schengen. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/europe/article/2016/01/23/face-a-la-crise-des-migrants-christine-lagarde-alerte-sur-la-survie-de-l-espace-schengen_4852445_3214.html

Les Décodeurs. (2015, 23 novembre). Perquisitions musclées, arrestations injustifiées : les abus de l'état d'urgence. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/23/les-petites-bavures-de-l-etat-d-urgence_4815803_4355770.html

Lemaître, F. « Nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés ». *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/europe/article/2016/02/13/a-munich-l-europe-se-divise-sur-la-crise-des-refugies_4864911_3214.html

Les Observateurs. (2017, 29 décembre). Copiées d'un pays à l'autre, comment les intox fabriquent des stéréotypes racistes sur les migrants. *France24*. Repéré à <https://observers.france24.com/fr/20171229-intox-stereotypes-racistes-migrants-international>

Libération. (2015, 18 juin). Pour Nicolas Sarkozy, la crise humanitaire des migrants est comme une « grosse fuite d'eau ». *Libération*. Repéré à https://www.liberation.fr/france/2015/06/18/sarkozy-compare-l-afflux-de-refugies-a-une-grosse-fuite-d-eau_1332755

L'Obs avec AFP. (2017, 19 mars). L'Europe et les migrants, faits et chiffres. *Le Nouvel Observateur*. Repéré à <https://www.nouvelobs.com/monde/20170319.AFP9626/l-europe-et-les-migrants-faits-et-chiffres.html>

McCormick, T., Sobekcki, N. et al. (2017, 4 octobre). Europe slams its gates. Imperiling Africa and its own soul. *Foreign Policy*. Repéré à <http://europeslamsitsgates.foreignpolicy.com/intro-0--intro>

Nouchi, F. (2018, 4 juillet). Du bon usage du mot « populiste » dans « Le Monde ». *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/07/04/du-bon-usage-du-mot-populiste-dans-le-monde_5325712_3232.html

Osmont, M. (2013, 9 mai). A Calais la France dans le déni des migrants [Billet de Blogue]. *Blog du Monde Diplomatique*. Repéré à <https://blog.mondediplo.net/2013-05-09-A-Calais-la-France-dans-le-deni-des-migrants>

Rimbert, P. (2018, octobre). Gauche antimigrants, une fable médiatique. *Le Monde Diplomatique*. Repéré à <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/10/RIMBERT/59118>

Robin, J-P. (2016, 20 janvier). Réfugiés : « L'Europe ne peut pas accueillir tout le monde ». *Le Figaro*. Repéré à <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2016/01/20/20002-20160120ARTFIG00220-refugies-l-europe-ne-peut-pas-accueillir-tout-le-monde.php>

RTBF avec AFP. (2017, 19 mars). L'Europe et les migrants, faits et chiffres. *RTBF Monde*. Repéré à https://www.rtbf.be/info/monde/detail_l-europe-et-les-migrants-faits-et-chiffres?id=9558402

Seelow, S. (2017, 31 octobre). Etat d'urgence : une efficacité difficile à mesurer. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/10/31/etat-d-urgence-une-efficacite-difficile-a-mesurer_5208116_1653578.html

Seibt, S. (2018, 30 octobre). Après Angela Merkel, le chaos ?. *France 24*. Repéré à <https://www.france24.com/fr/20181030-merkel-cdu-politique-allemande-impact-europe-spd-chanceliere?ref=fb>

Statewatch, (2018, 1 janvier). Austrian Presidency document : « a new, better protection system under which no applications for asylum are filed on EU territory ». *Statewatch News Online*. Repéré à <https://www.statewatch.org/news/2018/jul/eu-austrian-pres-asylum-paper.htm>

Stroobants, J-P. (2016, 17 décembre). Migrants : en Europe, Macron entre l'Allemagne et les pays de l'Est. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/europe/article/2017/12/16/migrants-en-europe-macron-entre-l-allemande-et-les-pays-de-l-est_5230730_3214.html

The Telegraph. (2011, 11 février). Nicolas Sarkozy declares multiculturalism had failed. *The Telegraph*. Repéré à <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/europe/france/8317497/Nicolas-Sarkozy-declares-multiculturalism-had-failed.html>

Voy-Gillis, A. (2015, 9 juillet). L'extrême droite en Europe : divergences, résurgences et convergences. *Diploweb.com*. Repéré à <https://www.diploweb.com/L-extreme-droite-en-Europe.html>

G. Pages Internet

Cailloce, L. (2015). Migrants, réfugiés : quelles différences?. Repéré à <https://lejournel.cnrs.fr/articles/migrant-refugie-queelles-differences>

Ipsos Mori. (2016). Public attitudes towards refugees in Europe. Repéré à <https://www.ipsos.com/ipsos-mori/en-uk/public-attitudes-towards-refugees-europe>

OIM. 2019. Termes clés de l'immigration. <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration> Repéré à <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Psychologie Sociale. Deswarte. (2005). Création de groupe et stéréotypes. Repéré à <https://www.psychologie-sociale.com/index.php/fr/experiences/categorisation/49-creation-de-groupe-et-stereotypes>

Toute l'Europe. (2015). Histoire de la politique européenne d'immigration et d'asile. Repéré à <https://www.touteleurope.eu/actualite/histoire-de-la-politique-europeenne-d-immigration-et-d-asile.html>

Union européenne. (2018). Institutions et autres organes de l'UE. Repéré à https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies_fr

Union européenne. (2018). Statistiques sur la migration et la population migrante. Repéré à https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr

Union européenne. (2019). L'UE en bref. Repéré à https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr#des-institutions-d%C3%A9mocratiques-et-transparentes

L'immigration est traitée sous l'angle sécuritaire aujourd'hui. Le migrant est perçu comme menaçant. Cela résulte de plusieurs facteurs qu'on trouvera dans l'histoire, dans les sciences psychosociales et enfin dans les études de sécurité avec le concept de sécurisation, théorie largement expliquée et appliquée dans ce travail de fin d'études.